# STRATÉGIE DE L'ARBRE

## DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

2026



©Eric Legrand

Val de Marne
Le Département

Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 1 21/09/2026 17:14

Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 2 21/09/2026 17:14

# ÉDITO

Les enjeux liés à l'arbre en Val-de-Marne sont multiples et cruciaux pour l'avenir de notre territoire. Face aux défis du changement climatique, l'arbre s'impose comme un allié indispensable. Il participe activement à la régulation des températures en ville, à l'amélioration de la qualité de l'air en filtrant les polluants, et à la gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration. Au-delà de ces services écosystémiques fondamentaux, l'arbre contribue au bien-être des habitants, en offrant des espaces de nature, propices à la détente et à la biodiversité. Le Val-de-Marne, département dense et urbanisé, a un besoin vital de ces îlots de fraîcheur et de verdure. C'est pourquoi l'Assemblée départementale a adopté le 18 octobre 2021, son Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, qui permettra de planter 50 000 arbres supplémentaires sur l'ensemble du territoire, à la fois au sein des équipements départementaux (routes, collèges, parcs, etc.) et sur le territoire de multiples partenaires (communes, bailleurs sociaux, particuliers, etc.).

En 2024, l'Assemblée départementale a adopté sa Stratégie Climat 2024-2028 afin d'intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique dans l'ensemble de ses politiques publiques et de son action quotidienne. La mise en œuvre de cette Stratégie Climat a conduit la collectivité à élaborer puis à adopter sa Stratégie Nature en Val-de-Marne fin 2024, conçue comme une déclinaison de la Stratégie Climat sur les enjeux de nature en ville, de biodiversité, de paysage ou encore de pratiques d'aménagement. Cette Stratégie Nature en Val-de-Marne prévoit, dans son plan d'action, l'élaboration d'une nouvelle Stratégie départementale de l'Arbre. Ainsi, dans la poursuite du travail engagé sur la Stratégie Climat, puis sur la Stratégie Nature en Val-de-Marne, et en lien avec le Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, le Département se dote aujourd'hui d'une Stratégie de l'Arbre profondément renouvelée, plus ambitieuse et très opérationnelle.

La Stratégie de l'Arbre s'inscrit pleinement dans les autres politiques départementales. Loin d'être une initiative isolée, elle dialogue et interagit avec nos actions en matière de gestion de l'eau, de développement des mobilités douces, d'éducation à l'environnement, de santé ou encore de préservation de la biodiversité. L'arbre est un maillon essentiel de cette approche intégrée, contribuant à la résilience et à l'attractivité de notre territoire.

Cette stratégie permettra de renforcer la place de l'arbre dans le Val-de-Marne et de consolider le lien si précieux entre la ville et la nature. Elle est le fruit d'une réflexion collective et d'un engagement fort pour un Val-de-Marne plus vert, plus agréable et plus résilient.

Olivier Capitanio,
Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne






Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 3 21/09/2026 17:14

# TABLE DES MATIÈRES


**INTRODUCTION** 5

**1ERE PARTIE : LES ENJEUX D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ARBRE EN VILLE** 6

**1.1 Brève histoire de l'arbre en ville : comprendre le lien entre la ville et la nature** 6

1.1.1. L'arbre au cœur de la politique environnementale du Département 7

1.1.2. Le recours aux services écosystémiques rendus par les arbres pour adapter le territoire aux changements climatiques 7

**1.2. L'adaptation, un enjeu de territoire dont le Département est un des moteurs** 10

**2E PARTIE : LA STRATEGIE DE L'ARBRE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE** 11

**2.1. Objectif n° 1 : Mieux connaître les patrimoines arborés du Val-de-Marne** 11

2.1.1. Les différents patrimoines arborés du Département 11

2.1.2. Stratégie d'acquisition de connaissance des patrimoines arborés 14

**2.2. Objectif n°2 : Renforcer la protection des arbres existants** 15

2.2.1. Risques et dégâts sur les arbres du Département 15

2.2.2. La protection des arbres dans les différentes réglementations 16

2.2.3. Les barèmes d'évaluation de la valeur des arbres : un outil coercitif de protection du patrimoine existant 17

2.2.4. Le besoin d'une pédagogie constructive pour faire comprendre les enjeux de protection des arbres 18

**2.3. Objectif n°3 : Pérenniser et développer la place de l'arbre sur les espaces gérés par le Département** 19

2.3.1. Améliorer les conditions de vie des arbres pour augmenter leur espérance de maintien 19

2.3.2. Définir des stratégies de renouvellement des patrimoines arborés 21

2.3.3. Augmenter la place de l'arbre : le plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne 23

2.3.4. La fertilité des sols et l'eau comme garantie de la durabilité des plantations d'arbres 26

2.3.5. Adapter et diversifier la palette végétale 29

2.3.6. Diversifier les méthodes de plantation pour optimiser la résilience du patrimoine arboré 32

**2.4. Objectif n°4 : Rationaliser la gestion des patrimoines arborés** 33

2.4.1. Le lien entre la conception des projets et leur gestion ultérieure 33

2.4.2. Principes de gestion des arbres du Département 34

2.4.3. Gérer le patrimoine arboré départemental pour favoriser la biodiversité 36

**2.5. Objectif n°5 : Sensibiliser et valoriser autour de la thématique de l'arbre en Val-de-Marne** 39

2.5.1. Sensibiliser les agents du Département aux enjeux liés à l'arbre 39

2.5.2. Sensibiliser le public au rôle du patrimoine arboré départemental 39

2.5.3. Sensibiliser les acteurs professionnels à la protection de l'arbre en ville 41

**3. CONCLUSION** 43

**4. ANNEXES** 44




Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 4 21/09/2026 17:14

# INTRODUCTION

L'urgence climatique et écologique qui impacte aujourd'hui notre planète impose une mobilisation de tous, et en premier lieu des acteurs publics. La Stratégie de l'Arbre présentée ici constitue un approfondissement thématique de plusieurs documents cadres du Département, notamment de la Stratégie Climat ainsi que de la Stratégie Nature en Val-de-Marne. De plus, les pistes prospectives et les orientations techniques que porte cette politique proposent un cadre méthodologique pour une mise en œuvre qualitative et durable du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne. L'Arbre n'est pas qu'un élément esthétique pour la qualité de notre environnement, c'est aujourd'hui un véritable levier de la résilience urbaine, c'est pourquoi l'ensemble des acteurs du territoire val-de-marnais ont un intérêt à se mobiliser pour sa préservation et son développement.

Cette Stratégie de l'Arbre est avant tout un outil technique. Elle regroupe un ensemble de fiches pratiques, de méthodes et de recommandations précises, élaborées par les experts des services départementaux, pour garantir une gestion optimisée du patrimoine arboré. Du choix des essences adaptées au changement climatique à la préparation du sol, en passant par les techniques de plantation, d'arrosage, d'élagage ou encore d'abattage, chaque étape du cycle de vie de l'arbre est abordée avec rigueur. L'objectif est de professionnaliser les pratiques et d'harmoniser les interventions de la collectivité sur l'ensemble du patrimoine arboré, qu'il s'agisse des alignements le long des routes départementales, des parcs et espaces naturels sensibles, ou des abords de ses équipements.




Vue sur le Val-de-Marne depuis le parc départemental de la Roseraie à l'Haÿ-les-Roses

## LES LIENS ENTRE LA STRATÉGIE DE L'ARBRE ET LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES :

La réflexion engagée pour formaliser la Stratégie de l'Arbre du Département s'articule de manière cohérente avec d'autres politiques départementales qui traduisent la stratégie du Département dans la mise en œuvre de ses différentes compétences. Ainsi la Stratégie de l'Arbre est une déclinaison directe de la Stratégie Nature en Val-de-Marne adoptée le 14 octobre 2024. Cette démarche s'inscrit notamment dans son action 4 (redéfinir une politique interne de l'arbre et conforter son rôle écosystémique), et est en lien avec de nombreuses autres actions. De plus, la Stratégie Nature en Val-de-Marne est elle-même la déclinaison d'un des volets de la Stratégie Climat du Département adoptée le 24 juin 2024. Enfin, les enjeux du patrimoine arboré départemental peuvent se retrouver au sein d'autres politiques départementales telles que la Stratégie de l'Eau du Département, accompagnée par le zonage pluvial départemental, ou encore la Feuille de route santé 2024-2028.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 5 21/09/2026 17:14

# 1 LES ENJEUX D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ARBRE EN VILLE

## 1.1. Brève histoire de l'arbre en ville : comprendre le lien entre la ville et la nature

**L'arbre en ville est depuis quelques années au cœur des politiques d'aménagement des collectivités en France, notamment parce qu'il constitue un des principaux leviers d'adaptation des espaces urbanisés face aux effets du dérèglement climatique.** Ces ambitions de plantations trouvent leur origine dans la relation construite au fil des siècles entre l'Homme, la Ville et l'Arbre.

Dans l'Antiquité, l'arbre est perçu comme un symbole d'opulence et de santé. Il joue un rôle central dans les sociétés humaines, tant pour ses ressources matérielles (bois, construction) que pour ses vertus médicinales. Le végétal est aussi un lieu d'inspiration pour les philosophes, et les échanges de plantes entre civilisations enrichissent la diversité végétale en Europe, comme le châtaignier, le noyer ou le pêcher apportés par les Romains en Gaule. Au Moyen Âge, l'arbre est surtout présent en dehors des villes, dans les forêts ou dans les jardins religieux, dédiés aux plantes médicinales.

La Renaissance marque un tournant avec la redécouverte des savoirs antiques, donnant naissance à l'art des jardins. **Les arbres sont plantés le long des routes et canaux, principalement pour des raisons pratiques, et cela inaugure l'intégration de l'arbre dans le vocabulaire de l'aménagement urbain.**

Au XIXe siècle, avec l'industrialisation, les villes font face à des problèmes de pollution et de santé publique. Les arbres deviennent des éléments de réponse dans les politiques hygiénistes, avec des plantations massives dans les villes, comme à Paris, pour améliorer la qualité de l'air et l'esthétique urbaine. Au XXe siècle, l'expansion urbaine centrée sur l'automobile réduit l'importance des espaces verts et des arbres, et une spécialisation des métiers de l'urbanisme marginalise les préoccupations environnementales. Dans les années 70-80, un retour à l'environnement se fait sentir, avec des mobilisations pour la préservation des arbres en ville. Cette demande est intégrée dans les politiques publiques des années 90, avec des chartes de l'arbre et une prise en compte des « services écosystémiques » rendus par les arbres, comme la régulation climatique et l'amélioration du bien-être des citadins.

**Aujourd'hui, l'arbre en ville est un élément clé des politiques urbaines, répondant aux enjeux écologiques et climatiques, et intégrant des solutions basées sur la nature pour améliorer la qualité de vie en ville.**

Alignement de tilleuls au sein du parc du Petit-Leroy






Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 6 21/09/2026 17:14

## 1.1.1. L'arbre au cœur de la politique environnementale du Département

**Le Département du Val-de-Marne s'impose comme un pionnier dans la gestion du patrimoine arboré, en particulier pour les arbres d'alignement situés le long des routes départementales.** La Pépinière départementale, située à Mandres-les-Roses, est créée en 1975 en réponse aux importants besoins de fourniture d'arbres au moment de la création des grands parcs départementaux. Dans les années 1980, le Service des Espaces Verts Départementaux prend en charge cette gestion, auparavant assurée par la Direction Départementale de l'Équipement, et un secteur d'arboriculture est créé. **Les premiers barèmes d'estimation de la valeur des arbres permettant la compensation des abattages sont mis en place dans les années 1990.** En 1992 et 2008, des événements comme la « Semaine Internationale de l'Arbre » et un colloque d'arboriculture sont organisés pour promouvoir la politique de l'arbre. **En 2008, le Département reçoit le Prix National de l'Arbre pour sa gestion exemplaire.**

**Depuis 2021 et l'adoption du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, le Département a adopté une politique ambitieuse en matière de plantation, de gestion et de protection de l'arbre. Dès 2022, plusieurs milliers d'arbres sont plantés sur l'ensemble du territoire.** Les autorisations d'abattages sont réduites de manière importante, et en 2024, le Département adopte une mise à jour déterminante des barèmes d'estimation de la valeur des arbres afin d'intégrer des méthodes de calcul plus dissuasives et prendre en compte les services écosystémiques rendus par les arbres. Le Département du Val-de-Marne devient un modèle de gestion arboricole, collaborant avec des professionnels et des chercheurs.

**Par ailleurs, la Stratégie Climat départementale et la Stratégie Nature en Val-de-Marne, adoptées en 2024, visent à préserver les espaces naturels**, à développer une trame verte, et à donner une place importante à l'arbre, notamment en s'engageant à mettre à jour la Charte de l'arbre par l'adoption d'un document plus ambitieux : la Stratégie de l'Arbre

### LE PLAN 50 000 ARBRES POUR LE VAL-DE-MARNE

**Le Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, adopté en 2021 et visant la plantation de 50 000 arbres supplémentaires dont 15 000 sur le foncier départemental,** a érigé le Département en un acteur incontournable en matière de plantation et de protection de l'arbre en ville sur le territoire. Les investissements réalisés en matière de plantation dans les parcs, les espaces naturels sensibles, les collèges, le long des routes départementales, ainsi que dans le financement de centaines de projets locaux de plantations d'arbres, ont permis au Département d'accroître davantage son expertise, et de se positionner comme un partenaire essentiel des acteurs de la nature en ville en Val-de-Marne.

## 1.1.2. Le recours aux services écosystémiques rendus par les arbres pour adapter le territoire aux changements climatiques

Aujourd'hui, dans un contexte où les territoires font face à de nombreux défis liés aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à des préoccupations de santé publique, les arbres sont particulièrement sollicités pour les **« services écosystémiques »** qu'ils rendent. **Ces services désignent les multiples avantages que les arbres apportent à l'environnement et à la société.**

Tout d'abord, **la capacité des arbres à lutter contre les îlots de chaleur urbains est un enjeu crucial pour les villes**, notamment pour faire face à l'augmentation des températures estivales et aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses. **Les trois principales solutions consistent à travailler sur l'albédo des matériaux utilisés, sur le cycle de l'eau ainsi que sur l'augmentation de la présence du végétal.**

**Ce phénomène d'îlot de chaleur urbain est principalement dû à l'accumulation de chaleur par les matériaux minéraux en ville,** tels que les routes et les bâtiments, qui emmagasinent la chaleur le jour et la relâchent la nuit, exacerbant les températures nocturnes et empêchant le rafraîchissement naturel des zones urbaines. Les arbres, grâce à plusieurs mécanismes, offrent une réponse naturelle efficace pour atténuer ces effets.

**D'abord, leur ombrage réduit l'exposition directe au rayonnement solaire, diminuant ainsi la température ressentie de manière significative (jusqu'à 10° de différence),** même si la température de l'air elle-même n'est que légèrement affectée. De plus, les surfaces minérales à l'ombre des arbres emmagasinent moins de chaleur, limitant l'impact nocturne sur la température.

### L'ALBÉDO

**L'albédo est une grandeur qui exprime le pourcentage de lumière réfléchie par une surface par rapport à la quantité reçue.** Les surfaces noires ou sombres ont une valeur d'albédo faible (proche de zéro) ce qui signifie que l'essentiel de l'énergie est absorbé par le matériau. À contrario, les surfaces blanches ont un albédo élevé, proche de 1 et réfléchissent les rayons du soleil. L'eau et la végétation sont les seules surfaces qui ne stockent pas la chaleur grâce à l'évaporation.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 7 21/09/2026 17:14

**L'effet d'évapotranspiration des arbres, où l'eau absorbée par leurs racines est relâchée sous forme de vapeur d'eau par leurs feuilles, joue un rôle fondamental en réduisant la température locale.** Cette vaporisation d'eau consomme de l'énergie calorifique et contribue directement à rafraîchir l'air autour de l'arbre.

**Par ailleurs, les arbres contribuent à préserver la biodiversité en offrant un habitat à une multitude d'espèces animales et végétales.** Ils jouent également un rôle majeur dans la dépollution de l'air en absorbant les polluants et en piégeant les particules fines. **De plus, leur présence en ville favorise la gestion des eaux pluviales, réduit les risques d'inondations en permettant l'infiltration de l'eau, et régule les cycles de l'eau à travers des processus naturels.** Leur système racinaire stabilise les sols et limite l'érosion, particulièrement dans les zones sensibles aux intempéries, comme les espaces agricoles.

**Les avantages sociaux et sanitaires des arbres en ville sont indéniables.** Ils créent des espaces propices à la socialisation, favorisant la rencontre et la cohésion urbaine. De plus, les espaces verts urbains offrent un accès gratuit à la nature, devenant un lieu de loisirs, de détente et d'évasion. Ce contact avec la nature, bien que de plus en plus éloigné du quotidien citadin, reste essentiel pour la santé mentale et physique des habitants. De nombreuses études montrent que la présence d'arbres réduit le stress, améliore la concentration et accélère la guérison des malades. **Les espaces de nature en milieu urbain jouent ainsi un rôle important dans la prévention des maladies liées au stress, à la sédentarité et à la pollution.**

[1] https://theconversation.com/we-calculated-how-much-money-trees-save-for-your-city-95198
https://treenet.org/resource/putting-a-dollar-value-on-urban-forest-benefits/

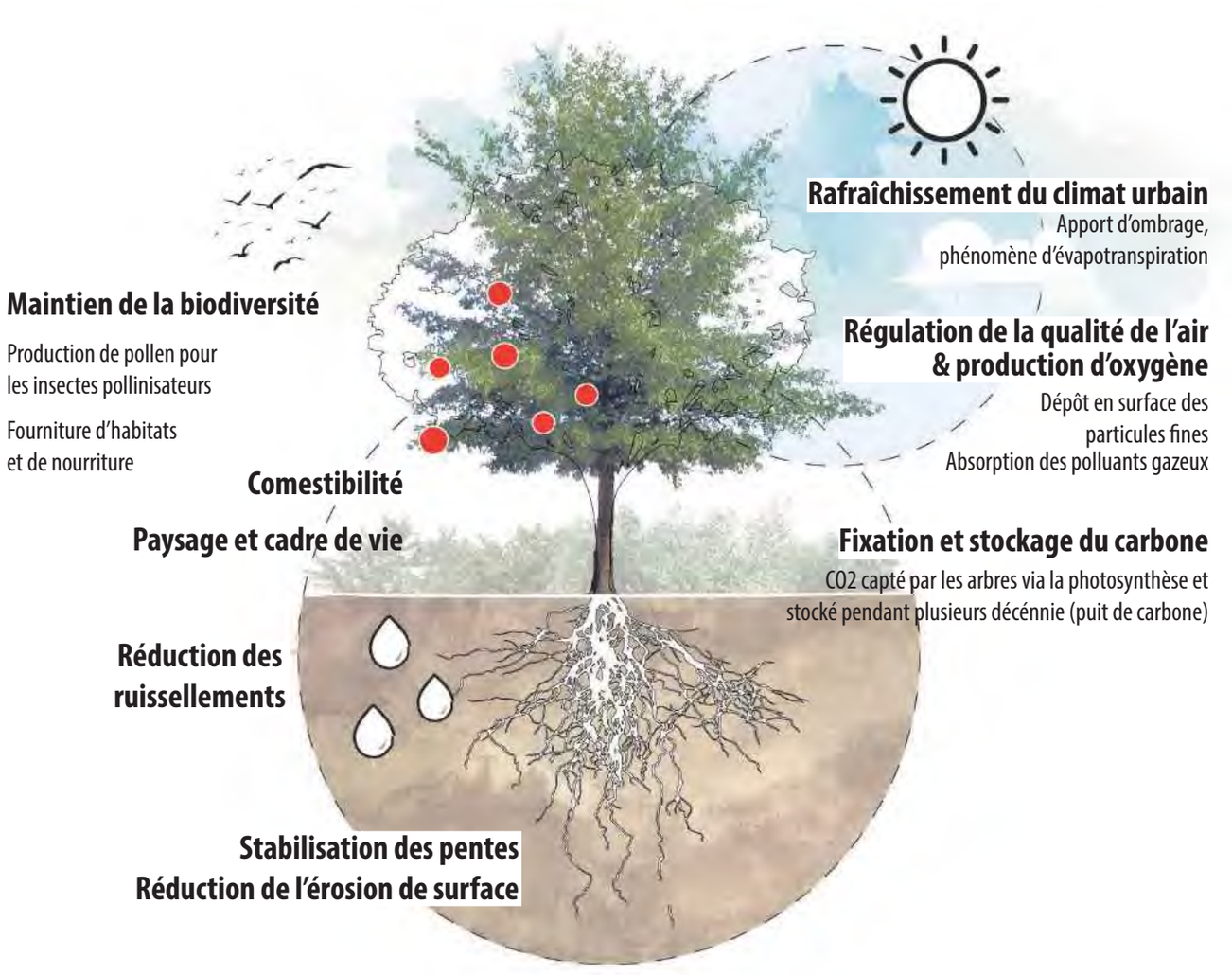



Schéma des services écosystémiques de l'arbre - ©2024 LJÖ - **D'après un schéma du CEREMA**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 8 21/09/2026 17:14

## LA FEUILLE DE ROUTE SANTÉ 2024-2028 DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

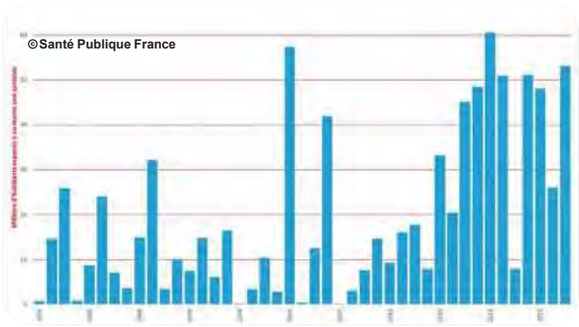
**La feuille de route santé 2024-2028 du Val-de-Marne accorde une place croissante à la santé environnementale,** notamment à travers la lutte contre les inégalités territoriales d'exposition aux nuisances. **Dans ce cadre, la végétalisation urbaine — et en particulier les arbres en ville — joue un rôle clé.** Les arbres contribuent à améliorer la qualité de vie dans les zones identifiées comme « points noirs environnementaux ». La feuille de route met également en avant l'impact du dérèglement climatique sur la santé humaine, particulièrement pour les populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes précaires). **L'arbre en ville est ici un allié essentiel pour atténuer les effets de ce changement, notamment en luttant contre les îlots de chaleur urbains.**

**Au-delà de la protection contre les nuisances, les arbres en ville participent activement à la prévention en santé publique.** En favorisant l'activité physique, le bien-être psychologique et la convivialité dans l'espace public, les espaces arborés contribuent à limiter les facteurs de risque liés aux maladies chroniques (obésité, hypertension, diabète), des pathologies fortement présentes dans le département.

La santé des végétaux, en lien avec celle des habitants, est également abordée à travers la problématique des perturbateurs endocriniens. Ces substances, présentes dans les sols, l'eau ou l'air, peuvent contaminer les plantes et, par ricochet, affecter la santé humaine. **Le Département a signé en 2022 la Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens et s'engage à limiter leur usage, notamment dans l'entretien des espaces verts, incluant donc les arbres urbains.** Cette politique d'achat responsable et de sensibilisation concerne autant la santé des usagers que celle de l'environnement végétal.

Enfin, **la feuille de route promeut une approche intégrée de la santé dans toutes les politiques publiques du Département.** Cette transversalité permet d'inscrire durablement la nature en ville comme levier de santé. **Que ce soit via le Schéma de promotion des achats responsables, la Stratégie Climat ou les actions d'aménagement, la place de l'arbre devient centrale dans la construction d'un environnement sain, durable et favorable à la santé publique.**

**Enfin, d'un point de vue économique, les arbres ont également des effets positifs. Ils augmentent la valeur foncière des propriétés situées à proximité, attirent les touristes et favorisent l'attractivité des quartiers.** Leur capacité à offrir des services de régulation thermique et de dépollution permet également de réaliser des économies d'énergie et d'éviter certains coûts liés à la gestion des ressources. Plusieurs études menées aux Etats-Unis ont même prouvé que chaque dollar investi dans la plantation d'arbres peut générer plus de 2,5 dollars de bénéfices chaque année à la société par les services rendus par ces arbres.




Population exposée aux canicules depuis 1974 - ONERC

**Ainsi, la redécouverte des arbres urbains s'inscrit dans un projet global de résilience et de durabilité.** Ils ne sont plus simplement des éléments de décor, mais des acteurs à part entière de l'aménagement urbain, capables de répondre aux enjeux contemporains tout en améliorant la qualité de vie des citadins. **Ils participent par ailleurs à dessiner un paysage en soulignant une géographie (bords de fleuves et rivières, trame verte entre différents paysages, coulées vertes, etc.), marquant l'identité d'un territoire (axes historiques) ou mettant en valeur un patrimoine architectural.**




L'île de loisirs de Créteil

- Ralentissement du ruissellement
- Captation, stockage et infiltration des eaux
- Confort thermique, acoustique et bilan énergétique
- Puits de Carbone

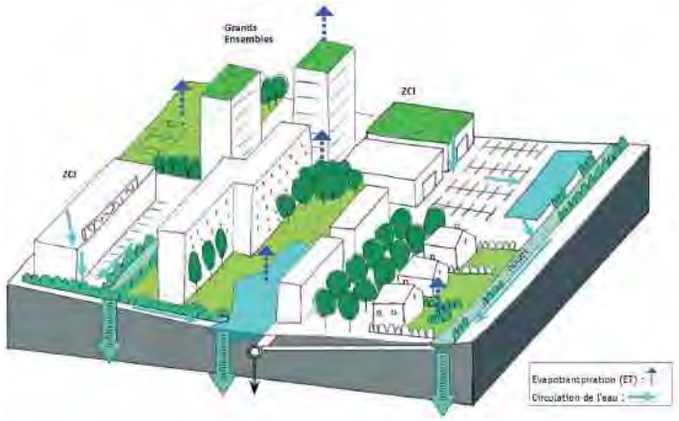



Schéma - rôle du végétal dans le développement Urbain Durable
Programme de recherche VEGDUD, Plantes&Cités



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 9 21/09/2026 17:14

## 1.2. L'adaptation: un enjeu de territoire dont le Département est un des moteurs

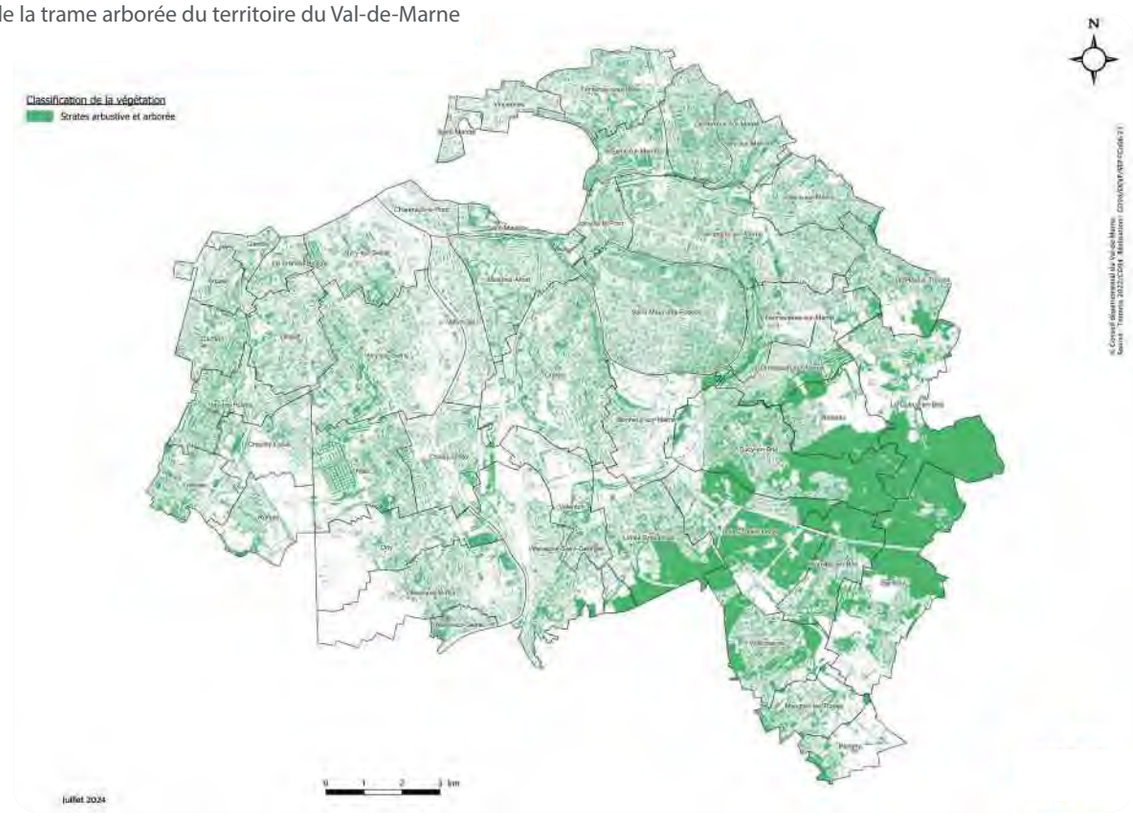
**L'enjeu d'adaptation aux effets du dérèglement climatique dans un département très urbanisé, tel que le Val-de-Marne, est une problématique globale qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.** En effet, si le Département se doit d'être exemplaire et source d'inspiration, ses propres actions, prises isolément pour protéger et développer son patrimoine arboré, ne sont pas suffisantes pour répondre à ces enjeux.

Les routes départementales ne représentent qu'une petite partie des voiries et espaces publics, tout comme les parcs départementaux ne constituent qu'une portion des espaces verts publics et privés situés sur le territoire du Val-de-Marne.

**On estime en général que 60 à 80% de la trame arborée d'un territoire urbanisé sont situés sur le domaine privé.** Aussi est-il essentiel de **sensibiliser** et de **mobiliser** largement toutes les parties prenantes qui peuvent avoir un impact sur la trame arborée du territoire : communes et intercommunalités, aménageurs et bailleurs sociaux, entreprises et associations, mais également chacun des habitants.

**En région parisienne, le département représente une échelle clé pour favoriser la prise de conscience,** diffuser des connaissances techniques et accompagner la montée en compétences de ces différents acteurs.

Carte de la trame arborée du territoire du Val-de-Marne




## LA NOTION DE CANOPÉE OU DE TRAME ARBORÉE

**Tous les arbres situés sur un territoire densément bâti forment une grande trame arborée urbaine,** souvent diffuse, parfois compacte, mais qui contribue dans son ensemble à la qualité de notre environnement. C'est l'ensemble de ces arbres, situés tant sur le domaine public que sur le domaine privé, sur des parcelles naturelles ou artificialisées que l'on désigne sous l'appellation de canopée.

A l'origine, le terme de « canopée » a surtout été utilisé dans les discours scientifiques liés à l'étude des forêts tropicales. **Il désigne la strate supérieure d'une forêt, composée des feuillages directement exposés au rayonnement solaire.** Ce terme a été repris rapidement en Amérique du Nord en accompagnement des démarches de foresterie urbaine.

**La notion de « canopée » recouvre alors l'ensemble des surfaces d'un territoire urbain ombragées par des arbres,** et prend sens en ville par rapport aux enjeux d'adaptation des territoires au dérèglement climatique.

**En effet c'est dans la partie feuillée des arbres que se déroulent les principaux services qu'ils rendent en faveur de la régulation du climat :** c'est dans les feuilles que s'effectue la photosynthèse qui permet de fixer de gaz carbonique et de produire de l'oxygène, renouvelant ainsi notre air et permettant la séquestration du carbone. **C'est également par les feuilles que s'effectue la vaporisation d'eau dans l'atmosphère que l'on appelle l'évapotranspiration** et qui contribue, avec l'ombre des frondaisons, à rafraîchir notre environnement. Aussi chacun doit se sentir responsable de la protection et du développement de la canopée, et chaque action, aussi minime soit-elle, compte.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 10 21/09/2026 17:14

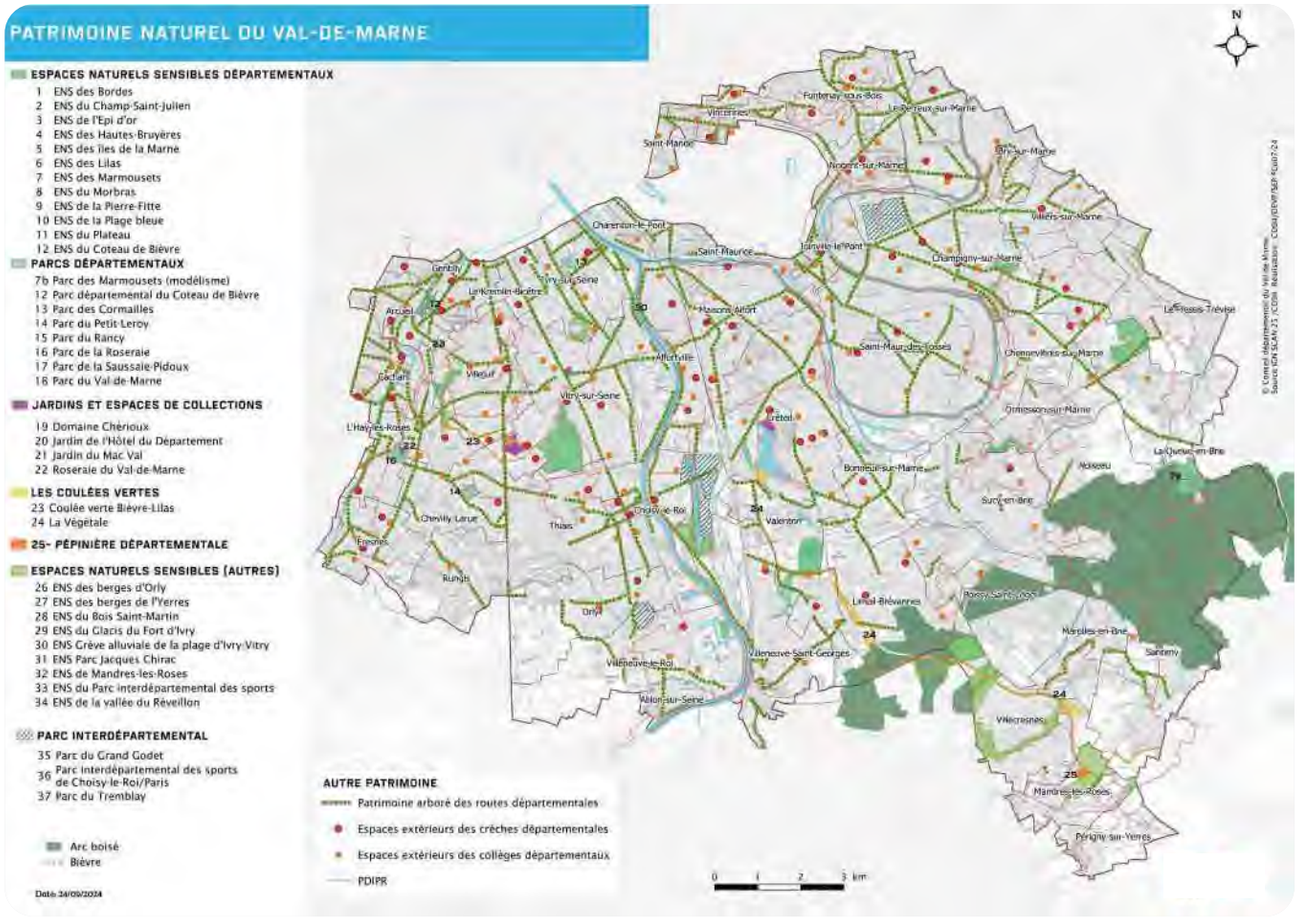
# 2 LA STRATEGIE DE L'ARBRE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

## 2.1. Objectif n° 1 : Mieux connaître les patrimoines arborés du Val-de-Marne

La Stratégie de l'Arbre du Département s'articule autour de 5 objectifs : accroître la connaissance du patrimoine arboré, renforcer sa protection, assurer sa pérennisation ainsi que son développement, optimiser sa gestion et sensibiliser autour de la question de l'arbre en ville.

### 2.1.1. Les différents patrimoines arborés du Département

On ne protège bien que ce que l'on connaît bien. C'est pourquoi la Stratégie de l'Arbre consiste à mieux connaître les différents patrimoines arborés dont le Département a la charge. Si l'on pense souvent en premier lieu aux arbres d'alignement qui bordent les routes départementales, le Département est responsable de différents patrimoines arborés dont la nature et les enjeux de gestion peuvent être très variés. **Il est donc indispensable d'évaluer régulièrement l'état des connaissances qui concernent ces différents patrimoines**






Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 11 21/09/2026 17:14

**Les arbres d'alignement sont les mieux connus** puisqu'une politique innovante de prise en compte de ce patrimoine a été initiée dès les années 80. On dénombre en 2025 environ **27 000 arbres qui bordent 246 km de routes départementales, ce qui correspond à plus de 60% de linéaires de ces voies sur le Val-de-Marne.** Ces arbres, particulièrement importants pour améliorer nos paysages quotidiens, font l'objet d'un suivi précis par les agents du secteur arboriculture du Département. **Ils disposent d'une fiche d'identité régulièrement actualisée dont les données sont intégrées à un outil informatique cartographique** qui aide à en planifier la gestion et le renouvellement. En ce qui concerne la diversité des espèces qui composent ce patrimoine, les données d'inventaire montrent des résultats contrastés. D'un côté, on note un effort de diversification important engagé depuis les années 80, avec 55 genres botaniques, représentant 161 espèces et variétés différentes (contre 27 genres botaniques recensés en 1988). Mais d'un autre côté, **les 4 genres principaux, Platanes, Tilleuls, Erables et Marronniers, représentaient encore 70% du total en 2023**




Alignement de platanes le long d'une route départementale à Maisons-Alfort

**Les parcs, Espaces Naturels Sensibles (ENS) et coulées vertes du Département abritent environ 68 000 arbres.** Néanmoins, la mise à jour de la connaissance de ce patrimoine répond à des enjeux moins contraignants que sur les routes départementales. Les inventaires sont réalisés ponctuellement. Les contraintes plus faibles qui portent sur les parcs permettent de réaliser une gestion moins intensive et une plus grande diversification des formes et des essences. **On y trouve un patrimoine très diversifié avec 80 genres botaniques pour 307 taxons.** Cette forte diversité est un gage de résilience dans le contexte du dérèglement climatique.

**Les boisements et espaces naturels du Département présentent un enjeu écologique spécifique.** Souvent classés comme « **espaces naturels sensibles** », ils assurent fréquemment des fonctions de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques.

**Les arbres des autres équipements situés sur le foncier du Département (collèges, crèches, foyers, sites administratifs soit 6 700 arbres) sont souvent dans des situations contraintes, à l'instar des arbres d'alignement**, et demandent un suivi régulier afin de prévenir tout risque d'accident. Ils sont cependant essentiels pour ombrager les espaces extérieurs des équipements publics où ils représentent une solution bioclimatique insuffisamment valorisée. Environ 5000 arbres ont été inventoriés dans les collèges et 1600 au sein des crèches et autres bâtiments.

**Les arbres de berges de rivières, de la Seine ou de la Marne, et des équipements d'assainissement sont gérés par la Direction de l'Assainissement et des Milieux Aquatiques (DAQUAMA)**. Ces arbres jouent un rôle important, à la fois écologique, esthétique et en participant au maintien des berges et des accotements. Leur gestion s'oriente principalement sur la prévention des risques. La proximité des réseaux d'assainissement induit par ailleurs des contraintes en matière de plantation ou d'entretien des arbres.

**Les arbres situés au sein de dents creuses ou de délaissés de voirie du Département représentent un patrimoine écologique intéressant** qui pourrait être ponctuellement valorisé comme îlot de fraîcheur ou encore comme élément de continuité écologique.

## LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°3** : Développer la trame arborée sur le patrimoine départemental

Depuis 1989 et à l'image du patrimoine arboré planté le long des routes départementales, le budget de fonctionnement dédié à son entretien n'a cessé de croître. **Il représente aujourd'hui une dépense globale d'environ 1 500 000 € par an.** Plus précisément, 525 000 € sont nécessaires à l'élagage des arbres en port architecturé, contre 870 000 € pour l'élagage des arbres en port libre. Les abattages sécuritaires représentent 15 000 € et les replantations ponctuelles dans les alignements jeunes et d'avenir s'élèvent à 45 000 €. Ces nouvelles plantations sont entretenues pendant trois années de confortement pour à nouveau 45 000 € par an.

A euro constant et pour une durée de vie de 70 ans, on estime que l'entretien annuel d'un arbre planté le long d'une route départementale coûte 83€ en port architecturé et 46€ en port libre. En 2025, 66,4% des arbres situés le long des routes sont en port libre contre 33,6% en port architecturé.

Chaque année, le service entretien et travaux de la direction des espaces verts et du paysage (DEVP) du Département consacre en moyenne un budget de **835 000€ pour l'entretien du patrimoine arboré dans les parcs et les espaces naturels sensibles,** au sein des coulées vertes, des collèges, et des espaces extérieurs des bâtiments départementaux tels que les crèches et les bâtiments administratifs.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 12 21/09/2026 17:14

Cet entretien comprend une multitude d'actions, dont l'élagage, le recalibrage des arbres, ou les abattages sécuritaires.

**De manière générale, le coût moyen d'entretien d'un arbre est de 53 € pour les bâtiments administratifs-crèches, de 30 € pour les collèges, de 11,50 € pour les parcs et de 2,20 € sur les coulées vertes.**




Collège Henri Tol Tanguy - Champigny-sur-Marne




Parc de la Plage Bleue à Valenton




Parc de la Roseraie du Val-de-Marne en automne - L'Haÿ-les-roses



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 13 21/09/2026 17:14

## 2.1.2. Stratégie d'acquisition de connaissance des patrimoines arborés

**Pour pouvoir développer une Stratégie de l'Arbre, il est nécessaire d'avoir une vision précise de l'état et du devenir du patrimoine arboré.** C'est pourquoi il est indispensable de compléter le travail d'inventaire des arbres engagé par le Département depuis plus de 30 ans.

La gestion du patrimoine arboré départemental, composé de plusieurs dizaines de milliers d'arbres, exige une maîtrise rigoureuse des dépenses et des ressources humaines. Pour rationaliser le suivi et la programmation des travaux d'entretien, **il est essentiel d'adopter une approche graduée, adaptant le niveau de connaissance et d'intervention à la nature, à la fréquentation, à l'état sanitaire et aux enjeux spécifiques de chaque arbre ou groupe d'arbres.**

**Cette gestion différenciée repose sur la conception de modèles d'inventaire modulables**, permettant de collecter des données de base ou approfondies selon les besoins. L'objectif est d'assurer une maintenance à la fois plus sûre et plus économique, en ciblant les interventions en fonction des priorités identifiées.

**Dès 2026, une solution innovante basée sur l'intelligence artificielle sera déployée pour actualiser et optimiser l'inventaire du patrimoine arboré le long des routes départementales.** Cette technologie permettra d'automatiser la collecte et l'analyse des données, offrant une vision synthétique et en temps réel des enjeux de gestion. Elle viendra compléter les outils existants, comme les Systèmes d'Information Géographique (SIG), déjà utilisés pour cartographier l'ensemble du patrimoine depuis les années 2000.



Inventaire et diagnostic d'arbres à Mérignac (33)

### ACTION N°1

**Mettre à jour les modèles actuels d'inventaire pour les parcs, ENS, coulées vertes et espaces extérieurs des bâtiments départementaux dès 2026**

### ACTION N°2

**Mettre à jour régulièrement les inventaires du patrimoine arboré départemental**

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°2 :** Approfondir la connaissance, préserver et mettre en valeur des sites à haute valeur environnementale ou patrimoniale

**Action n°3** : Développer la trame arborée sur le patrimoine départemental



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 14 21/09/2026 17:14

## 2.2. Objectif n°2 : Renforcer la protection des arbres existants

### 2.2.1. Risques et dégâts sur les arbres du Département

L'**arbre urbain, élément indispensable à la qualité de vie en ville, symbolise une urbanité moderne.** Les citadins sont très attachés à la présence de cet élément de nature à leur porte. Pourtant, il subit de nombreuses agressions, directes comme les blessures causées par les véhicules, le vandalisme ou son usage inapproprié comme support, et indirectes, telles que la pollution, le salage des rues ou une gestion inadéquate. De plus, les nombreux projets d'aménagement urbain du territoire oublient bien souvent de réellement prendre en compte les arbres existants sur les sites de travaux, et envisagent trop facilement de ne pas ou très peu les protéger lors des travaux, voire de les abattre purement et simplement. **Ces pressions, souvent inconscientes, reflètent une vision erronée de l'arbre, perçu comme un objet robuste et immuable, à l'image d'un simple mobilier urbain.**

Cette perception néglige sa nature d'être vivant, vulnérable aux blessures superficielles et au stress urbain. Contrairement aux idées reçues, le bois vivant de l'arbre se situe en périphérie du tronc, rendant les agressions encore plus dommageables. De plus, l'arbre suit un cycle de vie qui, bien qu'échelonné sur plusieurs décennies, le rend mortel. Ainsi, des blessures peu visibles vont souvent condamner un arbre, qui dépérira sur plusieurs années avant de s'affaiblir et de mourir. Certains abattages sont donc nécessaires pour éviter le dépérissement et les risques inutiles.

**Pour préserver l'arbre urbain, il est essentiel de reconnaître sa nature vivante et ses besoins spécifiques. Respecter l'arbre implique de réconcilier cohabitation humaine et végétale, en adaptant les pratiques pour minimiser les conflits d'usage et les dommages.** L'arbre urbain est plus qu'un simple élément du paysage : il est un acteur de l'écosystème urbain, essentiel à notre bien-être et à celui des générations futures..

**La protection des arbres existants est particulièrement importante,** car ce sont ces arbres, souvent matures, qui nous apportent aujourd'hui, et pour au moins les 20 prochaines années les services dont nous avons besoin




Un meilleur respect des arbres urbains nécessite d'agir de manière simultanée à trois niveaux différents :

- **Renforcer les réglementations** protectrices des arbres
- **Disposer d'outils coercitifs** dissuasif pour prévenir les dégâts
- **Développer une pédagogie constructive** pour faire comprendre et accepter ces règles de protection.

**LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES**

**Action n°2 :** Approfondir la connaissance, préserver et mettre en valeur des sites à haute valeur environnementale ou patrimoniale

**Action n°23 :** Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et du développement de la trame arborée

Photos de dégâts sur des arbres lors de chantiers de voirie






Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 15 21/09/2026 17:15

## 2.2.2. La protection des arbres dans les différentes réglementations

La protection réglementaire des arbres peut être intégrée dans différents documents qui régissent la manière d'aménager et de gérer les territoires urbanisés.

**Il existe tout d'abord des protections issues de législations ou de codes nationaux.** Différents codes contiennent des dispositions qui assurent la protection des arbres, à l'image de la protection au titre des monuments nationaux (Code du patrimoine) ou l'interdiction d'abattage des arbres d'alignement (Code de l'environnement).

**Le règlement de voirie départementale précise les droits et obligations des gestionnaires et occupants du domaine public en tenant compte du code de la voirie routière et du code général des collectivités territoriales.** Il se doit donc de préciser les règles de protection des arbres d'alignement, et d'organiser la manière dont il est possible d'organiser des travaux à proximité des arbres (distances minimales d'intervention, type de terrassement autorisé, adaptation des projets exigibles…).

### ACTION N°3

**Renforcer les exigences de protection et de prise en compte des arbres d'alignement dans le règlement de voirie départementale à partir de 2026**

**Les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)** sont des documents adoptés par les établissements publics territoriaux (Paris Est Marne Bois, Grand Paris Sud Est Avenir et Grand Orly Seine Bièvre) et qui régissent l'utilisation du sol. Ils opèrent une classification du foncier en différents zonages auxquels sont associées des règles plus ou moins contraignantes. Plusieurs outils de classement existent au sein du Code de l'urbanisme et peuvent être déclinés selon le niveau de protection recherché (espace boisé classé, espace vert protégé, arbre remarquable, élément de la trame verte et bleue…). Les arbres situés dans les parcs et les parcelles privées du Département peuvent être concernés par ces classements. **Le Département a proposé des zonages spécifiques aux patrimoines arborés départementaux afin de les protéger sur le long terme**, dont il a sollicité la prise en compte dans deux PLUi sur les trois qui couvrent le Val-de-Marne. Grâce à cette collaboration avec les collectivités du territoire qui détiennent la compétence urbanisme, dès 2026, de nouvelles règles de protection sont à l'œuvre.

### ACTION N°4

**Poursuivre le travail engagé avec les communes et les EPT afin de protéger le patrimoine arboré départemental dans les documents d'urbanisme**

Un autre impact négatif moins connu des règlements de planification urbaine concerne le potentiel de conservation des arbres d'alignement dans le cas de constructions nouvelles bordant ou dépassant au-dessus du domaine public routier. La densification de la ville amène des constructions au droit du domaine public avec des surplombs du bâti.

Les permis de construire sont instruits par les services municipaux ou des établissements publics territoriaux. Le Département y est associé mais l'avis formulé ne permet pas toujours de protéger les arbres.

**Cette situation conduit fréquemment à une nécessité de mutilation, voire d'abattage des arbres pour la réalisation de la construction, et peut entraîner à plus long terme de sérieux problèmes de cohabitation** nécessitant des interventions de taille fréquentes, accélérant le déclin des arbres.

Souvent leur replantation s'avère difficile, voire impossible ou impose l'installation d'un arbre de petite dimension qui ne fournira que très peu de services écosystémiques.

### ACTION N°5

**Identifier les alignements stratégiques, situés dans des secteurs en mutation, où un recul des nouvelles constructions serait à prévoir**




Alignement d'arbres ancien élagués de manière importante du fait de la proximité des façades



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 16 21/09/2026 17:15




Alignement d'arbres bien épanouis

**Cette problématique doit donc être intégrée aux réflexions de planification urbaine pour permettre le maintien dans de bonnes conditions et la possibilité de pérennisation des arbres d'alignement**, mais aussi pour permettre, lorsque l'intérêt général justifie l'abattage, de replanter les arbres de manière à garantir leur bon développement.

Sur certains sites, des exigences de retrait des nouvelles constructions pour permettre le maintien d'alignements structurants pourraient même être inscrites dans les PLUi.

**LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES**

**Action n°23 :** Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et du développement de la trame arborée

## 2.2.3. Les barèmes d'évaluation de la valeur des arbres : un outil coercitif de protection du patrimoine existant

Le Département du Val-de-Marne a adopté les nouveaux barèmes d'évaluation de la valeur des arbres le 9 décembre 2024. Ces nouveaux barèmes prennent désormais en compte les services écosystémiques rendus par les arbres, et les formules de calcul ont été modifiées, afin d'augmenter fortement l'estimation de la valeur des arbres départementaux, et donc de faire de ces barèmes un outil bien plus dissuasif que par le passé.

**La valeur d'aménité (ou d'agrément) est désormais définie en additionnant la valeur patrimoniale de l'arbre et sa valeur écosystémique.** La valeur patrimoniale est obtenue en multipliant entre eux les trois indices suivants :

- Indice selon les espèces et variétés ;
- Indice selon la situation, l'impact paysager, l'état mécanique et la vigueur de la végétation ;
- Indice selon le diamètre du tronc.

La valeur écosystémique est calculée en multipliant la valeur d'aménité par un **coefficient écosystémique** traduisant l'intérêt environnemental de l'arbre urbain. Ce coefficient est basé sur le volume du houppier de l'arbre. Ainsi, cet indicateur peut varier selon la dimension de l'arbre et son mode de conduite (port libre ou en rideau) :

**19%**
**Petit arbre** (hauteur <10m) en port libre

**11%**
Arbre conduit en rideau

**75%**
**Grand arbre** (hauteur de 10 à 20m) en port libre

**150%**
**Très grand arbre** (hauteur > 20m) en port libre

Ces barèmes servent également à estimer l'importance des dégâts causés aux arbres et en déduire un montant d'indemnisation en fonction de l'importance des lésions.

Ainsi, à titre d'illustration, si l'on considère un platane, beau sujet haut de 14 m en alignement, sain, présentant une bonne vigueur et d'un diamètre de 60 cm, **sa valeur d'aménité VAM pour l'année 2024 est estimée comme suit :**

- Indice variétal I1 : 300
- Indice I2 selon l'impact paysager et l'état mécanique (4+4) : 8
- Indice selon le diamètre I3 : 14
- Coefficient écosystémique CECO : 75%

| | |
|---|---|
| **Valeur patrimoniale** | VPAT : 300 x 8 x 14 = 33 600 € |
| **Valeur écosystémique** | VECO : 33 600 x 0,75 = 25 200 € |
| **Valeur d'aménité (VAM)** | VPAT + VECO = 58 800 € |

**ACTION N°6**

**Diffuser le nouveau barème de l'arbre du Département et agir pour sa bonne application**

**LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES**

**Action n°23 :** Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et du développement de la trame arborée



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 17 21/09/2026 17:15

## 2.2.4. Le besoin d'une pédagogie constructive pour faire comprendre les enjeux de protection des arbres

**Les arbres publics ou privés souffrent généralement beaucoup lors de travaux d'aménagement ou de construction**, créant ainsi une perte économique et paysagère considérable. Cette situation est majoritairement due à un manque de connaissance par les professionnels du fonctionnement d'un arbre, ou tout simplement au fait que sa présence n'a pas été prise en considération au moment de la conception du projet.

Aussi est-il nécessaire **d'engager un véritable changement culturel en aidant à la prise de conscience de cette problématique,** et en créant des espaces d'échange et de dialogue entre les maîtres d'ouvrage, responsables de la conception des projets, et les futurs gestionnaires.

Cela passe par un travail pédagogique mais aussi par l'accompagnement vers de nouveaux modes opératoires pour les travaux à proximité des arbres (techniques de terrassement par aspiration, passage de réseaux en fonçage ou forage dirigé sous les arbres, techniques de fondations sur pilotis…).

Plus précisément, l**e Département intervient dans de très nombreux projets d'aménagement du territoire**, à l'image des zones d'aménagement concerté, des projets de renouvellement urbain, des projets d'infrastructures de transport, ou encore de coulées vertes.

**Ces projets intègrent bien souvent la plantation ou l'abattage d'arbres et d'arbustes, et la place qui leur est donnée peut sensiblement varier en fonction de la nature des projets,** de l'expertise technique des différents intervenants, des budgets alloués ou encore de la capacité des acteurs à communiquer.

De manière générale, il apparaît que **les sujets liés à l'arbre doivent être abordés le plus en amont possible,** et en associant l'ensemble des parties prenantes. Les acteurs particulièrement concernés par ce travail de sensibilisation sont les aménageurs, les bailleurs sociaux, les concessionnaires de réseaux publics, les promoteurs et les services techniques et d'urbanisme des communes et des établissements publics territoriaux.

**Le développement de nombreux partenariats de plantation dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne a permis de diffuser un certain nombre de messages** liés aux bonnes pratiques de plantation, et de faire émerger des espaces de sensibilisation.

**Cet investissement dans des actions pédagogiques ciblées sur les enjeux et solutions techniques de protection des arbres urbains est donc le complément indispensable des actions engagées sur les volets réglementaires et coercitifs**

### ACTION N°7

**Sensibiliser l'ensemble des acteurs intervenant sur le foncier départemental aux enjeux liés à la protection et développement du patrimoine arboré**

#### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°23 :** Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et du développement de la trame arborée




Visite de terrain à l'occasion d'un atelier sur l'arbre en ville organisé par le Département et à destination des services techniques communaux



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 18 21/09/2026 17:15

## 2.3. Objectif n°3 : Pérenniser et développer la place de l'arbre sur les espaces gérés par le Département

Au-delà de la protection du patrimoine existant, il est important de penser à sa pérennisation ainsi qu'au développement de nouvelles plantations qui viendront compléter la trame naturelle sur le territoire pour les générations futures.

**La pérennisation des arbres déjà présents conduit à quatre pistes d'actions :**

- **L'augmentation de la durée de conservation** de ces arbres en améliorant leurs conditions d'existence.
- **Le renouvellement des arbres** vieillissants et dépérissants.
- **La plantation de nouveaux arbre**s par la mise en œuvre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne : cette ambition doit également être qualitative afin que ces nouveaux arbres produisent tous les services que l'on attend d'eux. Pour cela, des exigences sont à apporter pour garantir la fertilité des sols dans lesquels ils vont se développer, tout comme pour leur permettre un accès à l'eau, véritable ressource pour leur épanouissement et le rafraîchissement urbain.
- **L'adaptation des palettes végétales** doit également être pensée dans un contexte de forte incertitude liée au dérèglement climatique. Face à ces incertitudes, une démarche intégrant essais, expérimentations et innovations s'avère indispensable.



Plantations le long de la RD 261 à Santeny

### 2.3.1. Améliorer les conditions de vie des arbres pour augmenter leur espérance de maintien

**Le mauvais état sanitaire des arbres, ou simplement leur faible croissance, est directement corrélé aux conditions dans lesquelles ils se développent** : sols dégradés, tassés et souvent imperméabilisés, manque d'espace pour le développement racinaire, faible disponibilité en eau… Mais ces facteurs environnementaux, négatifs pour le bon développement des arbres, ne sont pas une fatalité.

**Il est ainsi possible d'intervenir par des micro-transformations de leur environnement** qui vont permettre d'améliorer leurs conditions de vie et d'augmenter en même temps leur espérance de vie.



Pied d'arbre fortement artificialisé et contraint



Pied d'arbre peu contraint et permettant l'infiltration directe des eaux pluviales

Pour les arbres d'alignement ou ceux situés dans des cours de collège, par exemple, **il s'agira de chercher à désimperméabiliser et à revégétaliser les sols, pour permettre une meilleure circulation de l'eau et de l'air vers le système racinaire**. Cette désimperméabilisation peut s'accompagner également de la déconnexion des réseaux de certaines surfaces imperméables adjacentes (trottoirs, pistes cyclables, stationnement…).

**Parfois supprimer ou sectionner quelques bordures est suffisant pour changer le chemin de l'eau et le rendre plus favorable aux arbres.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 19 21/09/2026 17:15

**Il est possible d'agir sur la fertilité du sol en stimulant sa vie biologique** par l'incorporation de matière organique, ou en augmentant le volume de terre fertile disponible pour l'arbre.

Dans des parcs, la mise en place d'un paillage organique ou de BRF (Bois Raméal Fragmenté) sur le périmètre de la couronne, voire la mise en défense de cet espace par une ganivelle peut permettre de redynamiser un arbre qui souffre d'un excès de piétinement du sol.

**Ces transformations peu coûteuses et souvent vertueuses, notamment en ce qui concerne la gestion alternative de l'eau de pluie ou la qualité de développement des arbres,** peuvent s'inscrire dans la programmation des petits travaux de réfection ou d'amélioration de la voirie**. La programmation et le suivi de réalisation de ces travaux découlent nécessairement d'un travail de coopération entre les différents services du Département (DEVP, DVM, DAQUAMA, et DB) et des communes.**

Il est en effet indispensable de réfléchir le plus en amont possible à ces possibilités de micro-transformation. En effet, **il faut considérer que toute intervention sur l'espace public est une opportunité de désimperméabiliser, renaturer et améliorer l'ombrage**. Les micro-projets sont l'échelle la plus efficace pour accélérer la transition de nos villes et leur adaptation, et ainsi améliorer nos conditions de vie.

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°12 :** Engager un processus de déminéralisation/ végétalisation/ renaturation : plan d'action sur l'ensemble du patrimoine et dans les espaces extérieurs des bâtiments départementaux




Litière naturelle aux pieds des arbres au sein du parc de la Roseraie - L'Hay-les-Roses

## SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES HABITANTS

La mise en œuvre de cette transformation de l'espace public par petites touches peut interroger, ce qui nécessite de communiquer auprès des habitants sur le sens et l'utilité de ces petits travaux.

Ce rapprochement avec les habitants peut également permettre de les impliquer en tant qu'acteurs dans la création et l'entretien de ces micro-projets de végétalisation.

La participation citoyenne doit être envisagée comme un important levier de démultiplication de l'action de végétalisation des territoires urbains denses.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 20 21/09/2026 17:15

## 2.3.2. Améliorer les conditions de vie des arbres pour augmenter leur espérance de maintien

**L'arbre est un être vivant qui naît, se développe et finit par mourir. En ville, ses conditions de vie et les agressions dont il fait l'objet précipitent sa fin de vie.**

**La Stratégie de l'Arbre du Département intègre donc la question du renouvellement des plantations**, et propose différents itinéraires techniques adaptés à la diversité des situations rencontrées. Les stratégies de renouvellement s'appréhendent différemment selon la typologie des sites de plantation, l'environnement paysager, etc.

### 2.3.2.1. Les arbres d'alignement

Pour les arbres d'alignement, cette stratégie a déjà permis de rationaliser la programmation des opérations de rénovation.

Pour des raisons techniques, financières (économie d'échelle) et paysagères, **il est préférable de régénérer le patrimoine arboré par unité de gestion ou par station entière, on parle alors de « renouvellement »**. C'est cette formule qui a été privilégiée depuis la création du secteur Arboriculture de la Direction des Espaces Verts et du Paysage.

Les unités de gestion sont donc **classées par ordre de priorité en fonction de l'état sanitaire et mécanique** de leurs différents arbres évalué lors des inventaires de terrain. **La régénération complète du patrimoine arboré routier est programmée sur 80 ans environ**. Par conséquent, **il est nécessaire de remplacer environ 350 arbres annuellement pour tenir cet objectif.** Ce calcul n'intègre évidemment pas les arbres correspondant à de nouveaux projets de plantations.

Ces mêmes motifs de cohérence paysagère et d'optimisation des coûts justifient des plantations d'alignement monospécifiques à l'échelle de l'unité de gestion. **Le territoire du Val-de-Marne est en effet caractérisé par un bâti souvent très diversifié et les alignements d'arbres donnent une cohérence esthétique au tissu urbain tout en soulignant l'axe de circulation**. La diversification de la gamme végétale est aujourd'hui travaillée à l'échelle du territoire départemental par la diversification des essences entre unités de gestion. Par ailleurs, les replantations sont travaillées afin de permettre une croissance des arbres en port libre, ce qui leur permet de mieux se développer.

**Dans certains cas, il apparaît cependant pertinent de reprendre certaines plantations,** afin d'y apporter des compléments dans de bonnes conditions techniques et financières. **On parle alors de « restauration »**. L'expérience et la connaissance fine de l'inventaire permettent de définir les unités de gestion qui peuvent être concernées.

Ces compléments de replantation supposent, de plus, **d'identifier au préalable les raisons de la forte mortalité constatée**, pour éviter de se retrouver quelques années plus tard dans la même situation d'échec.




Renouvellement d'un alignement d'arbres le long de la RD208 à Chevilly-Larue

## ACTION N°9

**Poursuivre la diversification du patrimoine arboré le long des routes départementales à l'échelle des unités de gestion**

## L'IMPORTANCE DE LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES

La diversification des alignements peut permettre d'une part de limiter les risques de disparition de l'ensemble de la plantation du fait du développement d'une épidémie touchant une essence.

D'autre part, la diversification raisonnée des plantations peut permettre à l'arbre de se développer avec l'espace disponible, augmentant les services qu'il rend sans augmenter pour autant les charges de sa gestion.

Ces nouvelles approches doivent néanmoins être expérimentées afin de bien appréhender la manière d'intégrer simplement et efficacement cette diversification des alignements dans l'organisation de gestion des arbres du Département.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 21 21/09/2026 17:15




Alignement récemment planté le long d'une route départementale à Ormesson-sur-Marne

Tout au long de son évolution, un alignement voit disparaître un certain nombre d'arbres pour des raisons de vieillissement, d'accident, d'encombrement du sous-sol, etc. **Se pose alors le problème du remplacement de ces arbres disparus.**

La majorité des administrés se manifestent lors des campagnes annuelles d'abattage d'arbres morts ou dangereux et demandent des replantations ponctuelles. Compte tenu de la dispersion géographique et des difficultés de gestion qui lui sont inhérentes, le gestionnaire départemental ne peut, seul, notamment au regard du nécessaire arrosage des jeunes plantations, assurer de façon satisfaisante la reprise de ces végétaux.

Pour pallier cette difficulté, **le Département peut proposer un partenariat aux communes, sur la base d'une convention qui permet de mutualiser les efforts des collectivités pour améliorer le cadre de vie.** Ainsi, les communes peuvent planter et/ou assurer l'entretien de ces jeunes plantations pendant les trois années de la période de confortement (arrosages, cuvettes, colliers, tuteurs…) **à condition que les essences ne soient pas changées et que les normes d'accessibilité soient respectées.**

**Le Département, quant à lui, s'engage à fournir gracieusement les arbres achetés ou présents en pépinière et à assurer par la suite les tailles de ces jeunes arbres, selon la programmation normale de ses chantiers.**

## ACTION N°10

**Réaliser un diagnostic des alignements d'arbres départementaux entretenus par les communes et régulariser la gestion effective par la mise en place de conventions lorsqu'elles n'existent pas**

### 2.3.2.2. Les parcs et espaces naturels sensibles

Le renouvellement du patrimoine arboré des parcs et des ENS est également envisagé et assuré dans le cadre de la Stratégie de l'Arbre du Département. **Ces renouvellements de plantations peuvent se faire de façon plus souple que le long des routes :** les arbres des parcs peuvent vivre beaucoup plus longtemps que ceux qui bordent les routes, et les contraintes techniques d'intervention sont différentes.

S'ils deviennent potentiellement dangereux (rupture de branches, formation de cavités…) **ils ne sont pas systématiquement abattus car diverses techniques** (réduction en chandelle, zone de protection, volis, chablis, îlots de sénescence…) **permettent de minimiser les risques de chute.** Les enjeux de biodiversité peuvent alors être privilégiés sans mettre en cause la sécurité des usagers.

Lorsqu'un abattage est indispensable, **on ne replante pas forcément la même essence ni au même endroit**. Il est aussi possible d'anticiper l'impact paysager d'un abattage en replantant un jeune sujet destiné à remplacer l'arbre condamné plusieurs années avant son abattage effectif.




Le parc du Rancy à Bonneuil-sur-Marne en été



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 22 21/09/2026 17:15

**Néanmoins, cette stratégie de renouvellement ne peut se satisfaire d'actions ponctuelles de remplacement d'arbres, déconnectées d'une vision globale et prospective.**

**Les plans d'aménagement et de gestion (PAGE)** élaborés par le service entretien et travaux de la DEVP poursuivent cet objectif. Ces documents sont des documents stratégiques permettant de définir pour un site une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen termes.

**Ils se basent sur des données disponibles au moment de la rédaction et sont élaborés pas à pas en suivant 5 étapes** formant le cycle de gestion (diagnostic, enjeux, objectifs à long terme, objectifs opérationnels et programme d'actions). **Ils sont élaborés pour une durée de 10 ans avec une révision du programme d'actions à 5 ans et une évaluation annuelle.**

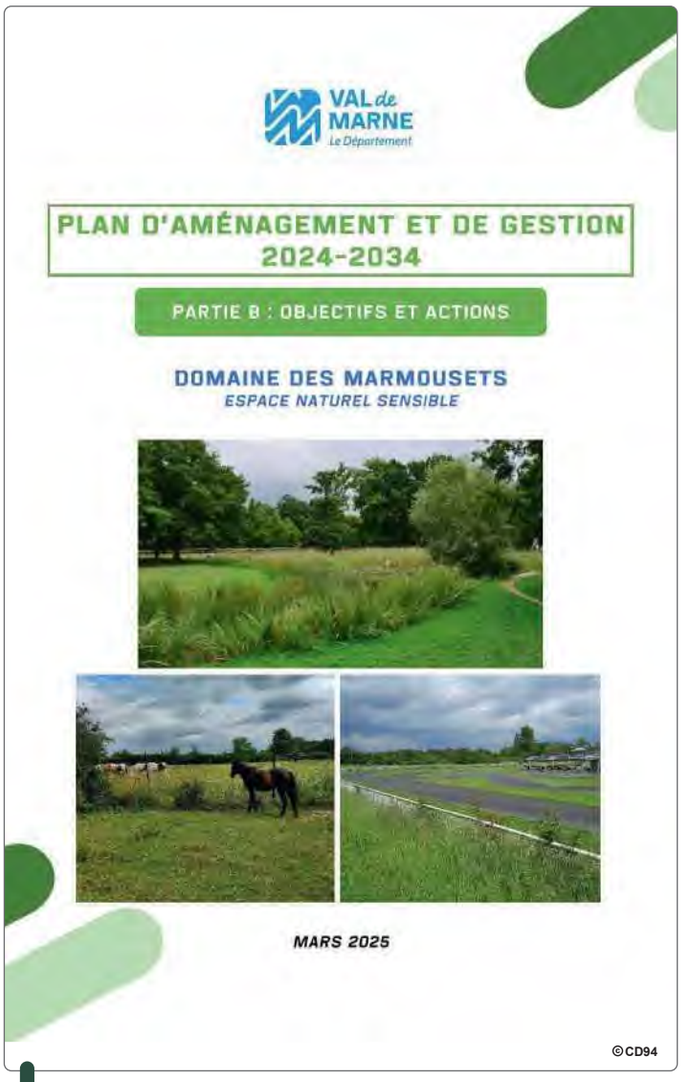
## ACTION N°11

**Intégrer les arbres dans les plans de gestion et d'aménagement (PAGE) des parcs et des ENS et programmer leur mise à jour dans le temps.**

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°10 :** Déterminer et définir au travers de plans d'aménagements et de gestion des équipements plus sobres, moins impactant à l'entretien et favorisant la naturalité du site

**Action n°11 :** Faire évoluer la palette végétale pour l'adapter au dérèglement climatique et favoriser la biodiversité




Plan d'aménagement et de gestion du Domaine départemental des Marmousets

## 2.3.3. Augmenter la place de l'arbre : le plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne

**Développer la place des arbres sur le territoire départemental est une exigence portée par le Département pour la préservation de la qualité de vie des générations futures.** Cela passe par l'intensification des plantations sur l'ensemble du territoire. Le Département s'est engagé dans cette voie en adoptant le 18 octobre 2021 le Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne. Il vise à augmenter la couverture arborée du territoire pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, tout en améliorant le cadre de vie des Val-de-Marnais.

**L'objectif est de planter 50 000 arbres supplémentaires d'ici 2028**, hors remplacement d'abattages. A l'issue de la quatrième saison de plantation du plan au printemps 2025, **29 000 arbres supplémentaires ont été plantés, soit 58% de l'objectif global.**

**Par ailleurs, le Département a dédié un montant total de 22 millions d'euros** pour la mise en œuvre du plan, avec un appui de la Région Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris.




Plantations réalisées dans le cadre du Plan 50 000 arbres



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 23 21/09/2026 17:15

## LES 3 AXES DU PLAN 50 000 ARBRES

- Une plantation prioritairement dans les sites départementaux : **au total 15 000 arbres seront plantés sur le patrimoine du Département** (collèges, parcs, ENS, routes départementales, crèches, etc.). Les services départementaux sont mobilisés pour mener à bien ces plantations, ce qui a permis de planter déjà **plus de 12 300 arbres à l'issue de la saison de plantation 2024-2025 au mois d'avril 2025.**
- L'encouragement des plantations par les acteurs locaux : **au total 35 000 arbres seront plantés par les partenaires locaux du projet** (collectivités territoriales, entreprises, associations…).

**Le Département accompagne techniquement et financièrement ces projets de plantation**, portant le compteur à près de **16 000 arbres plantés par les partenaires à l'issue de la saison 2024-2025, au mois d'avril 2025.**

- **La mobilisation citoyenne :** une politique de sensibilisation est menée autour des enjeux climatiques et des bienfaits des arbres. Les citoyens peuvent également s'impliquer concrètement en participant à des projets de plantation et en bénéficiant d'un don d'arbre fruitier à l'occasion des opérations « Adopte ton arbre ».

### 2.3.3.1. Les plantations nouvelles sur voirie

Sur l'ensemble de la voirie départementale val-de-marnaise, un linéaire de 160 kilomètres n'est pas planté d'arbres d'alignement. **Ce linéaire peut paraître important mais les études menées sur la plupart de ces axes dans le cadre du plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne ont montré l'impossibilité technique d'y planter de nouveaux arbres dans de bonnes conditions,** principalement du fait de l'encombrement du sous-sol par des réseaux divers ou par la proximité du bâti.

Toutefois, dans le cas où ces interventions se révéleraient techniquement possibles, **de telles plantations seraient étudiées dans le cadre d'un projet dédié.** Ainsi les voiries départementales ont fait l'objet de plantations **de 600 nouveaux arbres entre 2021 et début 2025.**

**Dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, 1,7 million d'euros a été consacré aux plantations nouvelles le long des routes départementales de 2022 à 2024.** Il serait opportun d'envisager, sur de telles voies, lors des avis de travaux des concessionnaires, la réservation de bandes plantables dans laquelle toute installation nouvelle de réseau serait interdite.

Par ailleurs, le Département souhaite pouvoir faire évoluer les règles de cohabitation des arbres et des réseaux. A ce titre, l'**association Plante & Cité développe une réflexion qui découle d'expérimentations réussies de cohabitation des arbres et des réseaux** développées de longue date à Nantes et à Lyon.




Délaissé de voirie à Créteil : un site intéressant à planter

## ACTION N°12

**Négocier avec les concessionnaires de réseaux un protocole de cohabitation des arbres et des réseaux, et proposer des réservations de bandes plantables.**




Sous-sol urbain encombré de réseaux



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 24 21/09/2026 17:15

## 2.3.3.2. Les plantations nouvelles dans les parcs et Espaces Naturels Sensibles départementaux

Dans les parcs, les coulées vertes et les espaces naturels, **les contraintes de plantation ne sont pas les mêmes que sur les routes ou les espaces publics** très contraints du fait de leurs usages.

Sur ces espaces, **des expérimentations de nouvelles formes de plantations (associations multi-strates) et de nouvelles essences à tester pour augmenter et adapter la diversité végétale sont mises en œuvre** dans le respect du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAGE). Celui-ci devra apporter une vision stratégique et prospective tant sur la localisation et la densité des plantations que sur les choix de palette végétale. **Ainsi les parcs et ENS départementaux ont fait l'objet de plantations de 6000 nouveaux arbres entre 2021 et début 2025.**

**Dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, 2,1 millions d'euros ont été consacrés aux plantations nouvelles au sein des parcs et ENS départementaux de 2022 à 2024.**

Par ailleurs, le Département a mené une étude ayant permis de **mieux comprendre l'impact carbone des plantations d'arbres.** Il s'avère que les émissions de gaz à effet de serre (GES) les plus importantes concernent les opérations de transport des différents matériaux. Ainsi, **plus une opération de plantation nécessite des opérations de transport de matériaux lourds ou volumineux, plus elle génère des émissions de GES.**

De fait, les plantations d'arbres-tiges, qui impliquent la réalisation d'une fosse et donc le transport de terres excavées, de terre végétale, et des arbres eux-mêmes, **sont bien plus impactantes que les plantations de jeunes plants ou de baliveaux,** qui ne requièrent pas la réalisation de fosses volumineuses, mais une préparation de sol plus sobre.



© Eric Legrand

Plantations denses sur la coulée verte la Végétale à Limeil-Brévannes

## 2.3.3.3. Les plantations nouvelles dans les espaces extérieurs des équipements publics (cours de collèges, crèches, foyers, et abords de bâtiments publics départementaux)

Pendant longtemps, ces espaces ont été conçus de manière uniquement fonctionnelle, et **les surfaces végétalisées et arborées étaient très réduites et envisagées par les gestionnaires comme une contrainte.**

**Aujourd'hui, les effets du réchauffement climatique soulignent le besoin d'améliorer le confort thermique de ces espaces,** mais aussi des bâtiments, et requièrent de **redonner une place plus importante aux arbres.**

Désimperméabiliser, renaturer et ombrager davantage les cours de collèges, les parkings et les abords des bâtiments publics sont aujourd'hui **des transformations indispensables** à la stratégie départementale d'adaptation aux dérèglements climatiques. **De même, les arbres peuvent être utilisés dans une logique d'architecture bioclimatique pour participer à l'amélioration du confort thermique des bâtiments.**


© Eric Legrand


© Lucille Schoenhentz

Une cour de collège très minérale VS une cour de collège plus récente ayant fait l'objet de plantations au sein d'une noue



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 25 21/09/2026 17:15

**C'est la raison pour laquelle est élaboré un Plan d'Adaptation des Bâtiments au Climat Déréglé (plan ABCD).**

Sur la base des prévisions du GIEC ramenées au territoire du Val-de-Marne anticipant les conséquences du dérèglement climatique aux échéances 2050 et 2080, l'étude analyse la sensibilité des bâtiments départementaux aux différents aléas que sont notamment **l'augmentation des températures (canicules), les fortes pluies, les grands vents, les inondations, le Retrait/Gonflement d'Argile (RGA) et les espèces envahissantes.**

En croisant le risque et la sensibilité, l'étude classe chaque bâtiment en fonction du risque probable, **et identifie un plan d'action à mettre en œuvre :**

- **Pour les bâtiments neufs ou les grosses réhabilitations :** définition d'un cahier de prescriptions techniques minimum ambitieux pour intégrer le végétal et une gestion rationnelle du cycle naturel de l'eau à l'échelle de la parcelle
- **Un programme d'actions visant à déminéraliser,** végétaliser et renaturer les espaces extérieurs des bâtiments départementaux non concernés par le programme de grosses réhabilitations
- **Des actions d'entretien adaptées** à la présence du végétal pour favoriser les îlots de fraîcheur.

Ainsi les espaces extérieurs des collèges, des crèches, des centres de protection maternelle et infantile et des bâtiments administratifs **ont fait l'objet de plantations de plus de 400 nouveaux arbres entre 2021 et début 2025.**

**Dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne, 426 000 euros ont été consacrés aux plantations nouvelles au sein de ces sites de 2022 à 2024.**

**LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES**

**Action n°3 :** Développer la trame arborée sur le patrimoine départemental

## 2.3.4. La fertilité des sols et l'eau comme garantie de la durabilité des plantations d'arbres

**Le principal facteur d'échec des plantations d'arbres en ville est le mauvais traitement des enjeux techniques liés au sol et à l'eau.** Il est donc indispensable de mettre toutes les chances de son côté en ce qui concerne la fertilité des sols et la disponibilité en eau, pour assurer une réussite de l'installation de nouveaux arbres.

**Cette réussite va se concrétiser par une meilleure croissance, une végétation plus saine, une espérance de vie augmentée,** autant de paramètres qui sont une garantie en matière de **services écosystémiques** que ces arbres pourront produire.

### 2.3.4.1. Les enjeux liés à la fertilité des sols

Le sol est un milieu vivant qui interagit fortement avec le système racinaire de l'arbre par des jeux de symbioses, de coopérations et de cohabitations. C**ette vie biologique des sols va conditionner la structure du sol et par là même sa porosité,** c'est-à-dire sa capacité à faire circuler l'eau et l'air, mais aussi à transformer la matière organique pour la rendre assimilable par les arbres.

**Il est donc essentiel de veiller et de stimuler cette vie biologique,** en l'alimentant par de la matière organique produite par la végétation elle-même (feuilles mortes, bois broyé, compost...), mais aussi par le maintien d'une strate végétale basse qui va également contribuer à sa qualité.

**La terre végétale de bonne qualité étant de plus en plus rare, il est indispensable d'imaginer des stratégies alternatives pour produire les terres fertiles nécessaires aux politiques de renaturation des villes.**

La « terre végétale » utilisée pour les espaces verts, la réalisation des fosses de plantation d'arbres, des sols fertiles de parcs et de jardins urbains, **est un matériau naturel difficilement renouvelable généré par l'étalement urbain et la destruction de milieux naturels ou de terres agricoles.**

Or, la nécessaire limitation de l'artificialisation des sols annonce la fin programmée de la « terre végétale », encore abondante il y a peu, mais **dont on constate la rareté dans de nombreuses grandes métropoles françaises, tout particulièrement en région parisienne.**

La stratégie de développement de filières de production de terres fertiles entend **répondre à cette contradiction par une démarche vertueuse d'économie circulaire :** produire des sols fertiles en associant des terres excavées issues des chantiers et des composts de déchets verts ou de biodéchets.

**ACTION N°13**

**Développer le recours à des alternatives au recours à la fourniture en terre végétale issue du décapage des terres agricoles**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 26 21/09/2026 17:15

**La Direction des Espaces Verts et du Paysage du Département du Val-de-Marne agit pour améliorer ses pratiques en expérimentant le recours à de la terre végétale recyclée** au sein de plusieurs opérations d'aménagement, et en travaillant avec des chercheurs de l'Université Paris Est Créteil sur la question de la reconstitution de terres fertiles.

**Par ailleurs la connaissance des sols, en amont des projets de plantation est indispensable** pour finaliser les choix techniques. **Il est donc indispensable d'étudier les sols avant tout projet de plantation d'arbres.**




Terre végétale à proximité d'une voirie départementale

## LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS (PPAEN)

Face à la pression urbaine qui s'intensifie, **le Département du Val-de-Marne œuvre pour un équilibre harmonieux de son territoire entre qualité urbaine et environnementale** ainsi que pour la protection de ses terres agricoles. **C'est pourquoi le Département a élaboré, puis soumis à concertation et à enquête publique**, et enfin adopté le 14 octobre 2024, **un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PPAEN).**

Cet outil permet de **préserver durablement de l'urbanisation plus de 4100ha d'espaces naturels et agricoles à l'échelle de seize communes.** A l'échelle du territoire départemental, le périmètre couvre environ **70% des espaces naturels et agricoles et 17% du territoire.**

Par ailleurs, **le périmètre du PPAEN est associé à un programme d'actions** élaboré en concertation avec les acteurs du territoire en lien avec ces espaces, et soumis à l'accord des intercommunalités et à l'avis de la Chambre d'agriculture, de l'Office National des Forêts (ONF) et d'Ile-de-France Nature (IDFN).

Véritable projet multi-partenarial, **ce programme d'actions est ancré dans le territoire et favorise l'émergence d'actions locales** au service d'une exploitation agricole multifonctionnelle, **de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et des paysages.**

### 2.3.4.2. Les enjeux liés à l'eau

**L'eau est le second élément indispensable au bon développement des végétaux.** L'eau de pluie ne doit donc plus être considérée comme un déchet que l'on évacue dans un réseau, mais **comme une ressource pour les végétaux qui va pouvoir amplifier leur pouvoir rafraîchissant.**

Les sols de plantation doivent donc être **conçus et dimensionnés pour assurer cette gestion alternative de l'eau**. Ils doivent également être nivelés en contrebas des surfaces imperméables afin que l'eau puisse s'écouler de manière gravitaire, et être en légère dépression afin de pouvoir stocker temporairement l'eau produite par des épisodes de pluie importants.

**L'eau est indispensable aux arbres, mais un excès peut également se révéler défavorable** si l'eau ne peut pas correctement s'infiltrer et stagne en surface ou crée un milieu asphyxiant en profondeur. **Là aussi, la connaissance du sol en place est indispensable pour évaluer sa capacité d'infiltration.**

Enfin la disponibilité plus ou moins importante en eau **conditionne également le choix de la palette végétale** afin d'adapter le choix des plantes aux caractéristiques pédologiques et hydrologiques du site de plantation.

## ACTION N°14

**Développer la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les nouveaux projets de plantation**

## ACTION N°15

**Réaliser un diagnostic des pieds d'arbres pouvant être retravaillés pour prévoir une gestion des eaux pluviales à la parcelle**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 27 21/09/2026 17:15

## LE ZONAGE PLUVIAL DÉPARTEMENTAL ET LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU

La Stratégie départementale de l'eau en Val-de-Marne ainsi que le zonage pluvial départemental sont deux documents formalisant la politique de l'eau en Val-de-Marne. Ces deux documents font la part belle à la nature en ville, et notamment aux arbres, en traitant **plusieurs enjeux que l'on retrouve dans la Stratégie de l'Arbre :**

- **L'arbre comme levier de gestion des eaux pluviales à la source :** Les arbres contribuent activement à la gestion durable des eaux pluviales en facilitant leur infiltration directe dans les sols. Par leur présence en pleine terre et grâce à leurs systèmes racinaires, ils limitent les volumes ruisselés et soulagent les réseaux d'assainissement.
- **Réduction des îlots de chaleur urbains par l'arbre :** Grâce à l'ombre de leur feuillage et au phénomène d'évapotranspiration, les arbres permettent de réduire la température en ville, atténuant ainsi les effets des vagues de chaleur, en complément des actions menées dans les stratégies de gestion de l'eau.
- **Synergie entre arbres et dispositifs pluviaux à ciel ouvert :** Les noues végétalisées, rigoles ou fossés paysagers intègrent les arbres dans des aménagements hydrauliques visibles et efficaces, permettant de ralentir et de stocker les eaux de pluie tout en renforçant la qualité paysagère et écologique des lieux.
- **Importance de la pleine terre et des sols vivants pour la plantation :** La désimperméabilisation des sols, préconisée dans le zonage pluvial, rejoint les besoins fondamentaux de l'arbre, qui ne peut se développer durablement que sur un sol perméable, fertile et connecté au cycle naturel de l'eau.
- **L'arbre au croisement des trames verte, bleue et brune :** En tant qu'élément vivant connecté aux sols (trame brune), à la biodiversité (trame verte) et à la gestion de l'eau (trame bleue), l'arbre constitue un acteur clé des continuités écologiques à l'échelle du territoire.
- **Des co-bénéfices environnementaux et sociaux multiples :** Les plantations d'arbres apportent de nombreux avantages partagés avec les politiques de l'eau : amélioration de la biodiversité, rafraîchissement urbain, qualité de l'air, bien-être psychologique, mais aussi réduction des risques sanitaires liés à la pollution ou à la chaleur.
- **Un urbanisme intégré conciliant végétal, sol et cycle de l'eau :** Les trois documents convergent vers une vision d'aménagement multifonctionnel, dans laquelle les arbres sont pensés comme des infrastructures vertes capables de répondre à plusieurs enjeux urbains, dont ceux liés à l'eau et au climat.
- **Contribution des arbres à l'objectif de zéro rejet d'eau pluviale :** Les arbres participent à l'atteinte du « zéro rejet » imposé pour les pluies courantes et fortes, en contribuant à retenir et infiltrer l'eau sur site, au même titre que les toitures végétalisées, revêtements poreux et autres solutions fondées sur la nature.

**Il existe différentes techniques pour concevoir des sols infiltrants susceptibles de recevoir les eaux de pluie.** Ces techniques permettent de s'adapter à la fois à l'espace disponible, mais aussi aux usages envisagés sur ces espaces (jardins de pluie, noues, fosses d'arbres infiltrantes…).

**Les principales difficultés potentielles de mise en œuvre** ne sont ni techniques (les méthodes sont simples), ni financières (ces solutions sont plus économiques en coût global et peuvent être en grande partie financées par des aides à la désimperméabilisation des sols), **mais organisationnelles car elles bousculent les habitudes de travail** et les barrières entre les métiers.

**Cela est particulièrement vrai pour les questions liées à l'entretien** qui nécessitent une réflexion de fond entre toutes les parties prenantes concernées.

## ACTION N°16

**Limiter l'impact négatif des sels de déneigement sur les arbres situés le long de la voirie départementale, et supprimer leur utilisation dans les parcs et les ENS**




Noue plantée d'arbres le long d'une route départementale



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 28 21/09/2026 17:15




Salage des routes départementales en hiver

## COMMENT LIMITER L'IMPACT DES SELS DE DÉNEIGNEMENT?

Une autre question souvent posée par cette logique de reconnexion de l'espace public au cycle naturel de l'eau **concerne la viabilité hivernale.**

Lors des épisodes de gel et de verglas, **les services gestionnaires de la voirie publique ont recours à des sels de déneigement.** Si cette solution est efficace pour assurer la praticabilité de la voirie et donc la circulation des transports en commun, des services de secours ou encore les accès aux équipements publics, **elle a toutefois un impact défavorable sur le patrimoine arboré**, les sels étant des polluants qui contaminent et stérilisent le sol.

Des alternatives existent, tels que le raclage de la neige ou l'utilisation de saumure, mais elles ne peuvent pas être adaptées en toutes circonstances.

De plus, le Département priorise déjà l'utilisation des sels de déneigement sur certaines voiries uniquement, **en ne traitant au maximum que la moitié du réseau routier départemental.**

Ainsi, **si la suppression totale des sels de déneigement n'est pas conseillée,** leur utilisation doit être opérée en limitant au maximum les impacts négatifs sur le patrimoine arboré départemental.

**Cela se traduit par l'intégration des enjeux de protection du patrimoine arboré par les services en charge** de la gestion de la voirie publique et par un échange régulier avec les services gestionnaires du patrimoine arboré.

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°9 :** Réduire l'impact carbone de nos projets d'aménagement

**Action n°14 :** Réduire les consommations (14-6 : Assurer un approvisionnement à faible impact environnemental)

## 2.3.5. Adapter et diversifier la palette végétale

Le choix de la palette végétale est souvent sujet à polémiques, car **beaucoup de critères différents peuvent être attendus selon que l'on soit concepteur ou gestionnaire, riverain ou usager.** Il est donc indispensable de faire de la pédagogie et d'éviter toute posture trop dogmatique.

Il est également nécessaire de mener **une réflexion prospective qui intègre les impacts des dérèglements climatiques** sur les végétaux, en particulier pour les arbres dont le développement s'étale sur des décennies.

**Il est donc indispensable de se doter d'une véritable stratégie végétale qui permette d'accompagner la nécessaire évolution des critères de choix des essences.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 29 21/09/2026 17:15

### 2.3.5.1. Le bon arbre au bon endroit

Le choix du « bon arbre au bon endroit » impose de considérer **3 critères majeurs :**

- **L'adaptation des essences aux caractéristiques du site** de plantation (nature du sol, disponibilité en eau, exposition climatique, espace disponible…) ;
- **L'adaptation des essences à l'espace disponible de développement,** afin d'optimiser le volume de l'arbre par rapport à l'espace disponible. La volumétrie de l'essence est importante à considérer, car si elle est trop petite pour l'espace disponible on minimisera les services potentiels rendus par l'arbre, si elle est trop grande on risque de générer des nuisances qui entraîneront des besoins de tailles récurrentes, coûteuses et néfastes à la santé de l'arbre ;
- **L'adaptation des essences au climat de demain** : en fonction des caractéristiques climatiques actuelles du territoire du Val-de-Marne, mais également des projections des évolutions à prévoir des températures et du régime des pluies, on peut établir une liste des essences qui pourraient convenir à la fois au climat d'aujourd'hui et à celui de demain.

Une fois que ces exigences prioritaires sont satisfaites, il est possible de finaliser le choix des essences en se basant sur d'autres exigences (préservation de la biodiversité, longévité de l'espèce, services écosystémiques, esthétique et enjeux paysagers…).

### 2.3.5.2. Diversifier la palette végétale

**Le patrimoine arboré du Département évolue depuis longtemps vers une diversification croissante.**

**Sur les routes, 55 genres botaniques sont représentés** (contre 27 en 1988), avec une surreprésentation de 4 genres, Platanes, Tilleuls, Erables et Marronniers, qui représentent encore 70% du total.

**Dans les parcs, on dénombre 81 genres différents**, avec une surreprésentation des érables (23%) et des frênes (14%), ainsi que la présence d'essences sensibles et allergisantes telles que les bouleaux, et d'essences inadaptées à l'évolution des conditions climatiques telles que les hêtres.

**Quant aux collèges, on y dénombre 83 genres botaniques** avec notamment une surreprésentation des érables (14%).

**Si l'on globalise les résultats, il apparaît que trois genres sont prédominants** : les érables qui comptent près de 20 000 sujets ainsi que les platanes et les frênes qui regroupent chacun plus de 10 000 individus.

**Le problème réside dans le fait que chacune de ces essences présente un risque sanitaire marqué** : la maladie de la suie pour les érables, le chancre coloré pour le platane et la chalarose pour les frênes.



Chancre coloré à Créteil

**ACTION N°17**

**Diversifier le patrimoine arboré situé le long des routes départementales en réduisant les populations de platanes, de tilleuls, de marronniers et d'érables**

**ACTION N°18**

**Ne plus planter d'essences d'arbres sujettes à problèmes sanitaires et limiter fortement la plantation d'essences inadaptées au changement climatique**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 30 21/09/2026 17:15

A l'échelle du patrimoine arboré du Département, **la diversification des essences à long terme peut être évaluée à trois niveaux :**

- **Celui des espèces** (par exemple le pourcentage de chêne sessile)
- **Celui des genres** (par exemple le genre chêne)
- **Celui des familles végétales** (par exemple les fagacées qui sont la famille des chênes, mais aussi des hêtres ou des châtaigniers).

En effet les risques sanitaires pèsent d'abord sur l'espèce, **mais peuvent parfois toucher plusieurs espèces du même genre** (c'est le cas de la maladie de la suie qui touche à la fois les érables sycomores, planes et champêtres), voire plusieurs genres de la même famille (par exemple le feu bactérien touche la famille des rosacées et peut menacer aussi bien les aubépines, les poiriers ou encore les sorbiers…). **Ces objectifs doivent être considérés comme une manière d'éviter les risques liés aux monocultures** dans un contexte d'incertitude climatique et de risques sanitaires accrus.

**L'effort de diversification sera également à envisager à d'autres échelles que celle du renouvellement du patrimoine**. Il est important de l'appliquer également aux projets de plantation **dès la conception**, et à l'échelle génétique au sein de chaque essence. En effet, plus une population possède de diversité génétique, **plus elle pourra être résiliente face à des aléas climatiques ou sanitaires.** Or, le modèle actuel de production des arbres en pépinière ne favorise pas suffisamment cette diversité génétique.




La pépinière départementale de Mandres-les-Roses

## PRODUIRE LES ARBRES DE DEMAIN?

L'approvisionnement en arbres des collectivités s'est considérablement complexifié ces dernières années.

D'un côté, la forte augmentation des demandes d'arbres de la part des collectivités, des entreprises et des aménageurs privés, en France comme à l'étranger, dépasse aujourd'hui la capacité des producteurs européens.

Cette situation génère à la fois une difficulté à trouver les arbres des essences et des calibres souhaités, et une véritable flambée des prix.

De plus, chez beaucoup de pépiniéristes, les essences potentielles de demain ne sont pas encore en culture, et les méthodes de production, privilégiant la vitesse de croissance et la régularité des formes, laissent peu de place à la diversité génétique.




Préparation d'un lot de plantation à la pépinière départementale

## ACTION N°19

**Adapter les méthodes d'approvisionnement pour élargir la diversité génétique des arbres, notamment en privilégiant les plants issus de semis**

## ACTION N°20

**Expérimenter l'élevage d'essences d'avenir au sein de la pépinière départementale.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 31 21/09/2026 17:15

Ces difficultés nécessitent de mettre en place une stratégie d'anticipation pour les besoins des prochaines années **basée surtout sur l'augmentation de la place donnée à l'élevage d'arbres au sein de la pépinière départementale.**

**Cela permettra de tester de nouvelles espèces en ayant recours à de jeunes sujets issus de semis plutôt que de multiplication**, et en étant attentif à la provenance des espèces (notion d'écotype, label végétal local), ce qui permettrait d'endurcir les plants pour favoriser leur reprise et leur développement.

Par ailleurs, la DEVP a revu ses marchés de fourniture d'arbres pour passer sur des marchés multi-attributaires, ce qui lui offre plus de flexibilité en matière de fournisseurs et sécurise donc la fourniture.

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°11 :** Faire évoluer la palette végétale pour l'adapter au dérèglement climatique et favoriser la biodiversité

**Action n°14 :** Réduire les consommations (14-6 : Assurer un approvisionnement à faible impact environnemental)

## LES ESSENCES ALLERGÈNES

**Le choix des essences doit tenir compte du potentiel allergisant des espèces.** Ce potentiel est variable selon les espèces et renseigné par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique).

Néanmoins, s'il convient d'éviter l'utilisation des espèces les plus problématiques à proximité de lieux où séjournent des personnes potentiellement vulnérables (jeunes enfants près des crèches et des écoles, personnes âgées autour des EHPAD), **il est illusoire de penser que l'on peut en faire un critère de choix exclusif :** une grande partie de nos essences communes des forêts et des milieux naturels (bouleaux, frênes, aulnes, chênes, tilleuls, noisetiers…) peuvent être responsables d'allergies.

**La meilleure manière de limiter le risque est de diversifier les essences plantées sur un même lieu** afin d'étaler les floraisons et de limiter ainsi les concentrations de pollens allergisants. **De plus, cet étalement des floraisons sera favorable pour le soutien des pollinisateurs.**

## 2.3.6. Diversifier les méthodes de plantation pour optimiser la résilience du patrimoine arboré

Selon les sites et leurs contraintes spécifiques, la manière de réaliser les plantations peut varier considérablement, il est donc nécessaire **de réaliser le bon diagnostic et d'adopter le bon itinéraire technique.**

Mais de manière générale, la plantation d'arbres intègre **plusieurs étapes incontournables :**

- L'étude du site et de ses contraintes
- Le choix des essences
- La préparation du sol
- La plantation
- Le confortement
- L'entretien

**Par ailleurs, les opérations de plantations impliquent différentes actions plus ou moins émettrices de gaz à effet de serre**. La fourniture des arbres, le creusement des fosses, le transport des matières exportées et de la terre végétale, mais aussi l'arrosage, sont autant de postes gourmands en carbone.

**Ainsi, une plantation sobre en carbone doit impliquer une réflexion sur les quantités de matière manipulées et donc sur les types de végétaux plantés.**

En effet, plus un arbre est planté à un âge avancé, plus il aura besoin d'une fosse volumineuse, et donc de plus de terre végétale, plus d'arrosage, etc. Les plantations de sujets plus jeunes, tels que les jeunes plants ou les baliveaux, permettent de prévoir un travail du sol moins impactant, voire un simple amendement du sol en place.

**De plus les jeunes sujets s'adaptent beaucoup mieux aux contraintes d'un site** que les arbres-tiges ayant été transplantés de nombreuses fois et ayant évolué dans des contextes différents.

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°9 :** Réduire l'impact carbone de nos projets d'aménagement

**Action n°10 :** Déterminer et définir au travers de plans d'aménagements et de gestion des équipements plus sobres, moins impactants à l'entretien et favorisant la naturalité du site

**Action n°14 :** Réduire les consommations (14-6 : Assurer un approvisionnement à faible impact environnemental)



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 32 21/09/2026 17:15

Chaque typologie de site revêt **des contraintes et des enjeux particuliers :**

| Type de site | Contraintes de sol | Contraintes d'arrosage et d'entretien | Enjeux de biodiversité | Emission de GES | Coût de plantation et d'entretien |
|---|---|---|---|---|---|
| **Routes départementales** | ●●● | ●●● | ● | ●●● | ●●● |
| **Parcs et espaces naturels sensibles** | ● | ● | ●●● | ● | ● |
| **Collèges, crèches et PMI** | ●● | ●● | ● | ●● | ●● |
| **Berges** | ●● | ●●● | ●●● | ● | ●● |

## 2.4. Objectif n°4 : Rationaliser la gestion des patrimoines arborés

**La nature n'a pas besoin de l'homme pour assurer son devenir. Si nous devons intervenir sur la gestion des arbres urbains, c'est uniquement pour faciliter la cohabitation entre les hommes, les infrastructures et la trame arborée.** Cependant, les enjeux liés à sa bonne gestion sont multiples et leur prise en compte souvent complexe.

D'une part, il est indispensable d'**améliorer la qualité de vie des habitants et d'agir sur l'adaptation du territoire au réchauffement climatique** par l'intensification de la plantation des arbres. De l'autre, **les finances publiques des collectivités locales sont contraintes** et les dépenses et moyens consacrés à l'entretien du patrimoine arboré ne peuvent souvent pas suivre cette augmentation.

De plus, de nos jours, **la responsabilité juridique du gestionnaire en cas d'accident lié à des chutes de branches ou d'arbres est de plus en plus engagée**, alors que dans le même temps l'acceptation sociale et politique des abattages d'arbres potentiellement dangereux est souvent très faible.

**Ces contradictions imposent d'objectiver, de rationaliser et d'expliciter les choix** de gestion qui sont engagés par la collectivité pour le maintien de ses différents patrimoines arborés.

### 2.4.1. Le lien entre la conception des projets et leur gestion ultérieure

Les choix qui sont faits lors de la conception des projets d'urbanisme vont conditionner une grande partie des exigences de gestion une fois les plantations installées. Or, **trop souvent, la démarche de création n'intègre pas suffisamment la dynamique naturelle du paysage.** Cette dynamique concerne en particulier les arbres, qui vont se développer à la fois dans l'espace et dans le temps.

**Ce manque d'anticipation génère l'essentiel des coûts induits et récurrents d'entretien**, notamment en ce qui concerne les besoins d'élagage des arbres, voire d'abattage.

**Prendre en compte la dynamique du paysage nécessite dès le projet initial, de choisir et d'agencer de façon pertinente les végétaux selon leur croissance attendue respective**, mais aussi de programmer dans le temps les interventions nécessaires pour accompagner cette dynamique (éclaircies de plantations trop denses, compléments de plantations…).

**Il conviendra également de procéder à ce suivi nécessaire** sur le long terme si l'on veut préserver la qualité du paysage et respecter sa dynamique naturelle.

**ACTION N°21**

**Imposer le respect de préconisations minimales de plantation aux maîtres d'ouvrage intervenant sur le foncier départemental**

**LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES**

**Action n°10 :** Déterminer et définir au travers de plans d'aménagements et de gestion des équipements plus sobres, moins impactants à l'entretien et favorisant la naturalité du site



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 33 21/09/2026 17:15

## LA DYNAMIQUE DU PAYSAGE AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

La conception des projets de plantation doit chercher à réinsérer le végétal dans une dynamique naturelle d'écosystème. **Cette logique d'aménagement suppose de bien connaître le fonctionnement des associations végétales ainsi que leurs liens avec les caractéristiques du milieu.**

Elle recherche l'équilibre écologique, minimisant ainsi les besoins récurrents d'entretien (tailles, traitements, arrosages…) qui peuvent résulter généralement de situations de déséquilibre induites par les choix réalisés lors de la conception de l'aménagement.

### 2.4.2. Principe de gestion des arbres du département

Tout comme la connaissance initiale, **la gestion des arbres doit être adaptée en fonction de la typologie des sites, de leur fréquentation et d'enjeux patrimoniaux et écologiques.** L'entretien sera donc différencié depuis un suivi régulier et intensif pour des arbres très exposés et en mauvais état sanitaire, jusqu'à un suivi très extensif pour des arbres sans problème particulier ou peu exposés, qui peut aller jusqu'à la libre évolution.

### 2.3.5.2. Diversifier la palette végétale

**Les arbres d'alignement sont fortement exposés car ils sont situés sur des espaces ouverts en permanence.** En Val-de-Marne, les routes départementales sont **particulièrement sujettes à une multiplicité des usages**, avec un trafic intense, du stationnement, des voies cyclables et piétonnes, des travaux récurrents, des bâtiments en bordure de voirie, etc. **D'autres portions de routes départementales sont situées en zone moins dense voire agricole et sont alors plus préservées.**

**Un arbre vit longtemps, environ 80 ans en moyenne sur les routes départementales, et pousse lentement.** L'étalement des plantations sur une longue période doit être prévu afin de limiter les déséquilibres de classe d'âge et pérenniser le patrimoine arboré. **Celui-ci est organisé par unités de gestion.**

**L'unité de gestion est définie comme une portion de route où les espèces, l'âge, les modes de gestion actuels et passés et les caractéristiques environnementales sont cohérents.** Le plus souvent, l'unité de gestion est comprise comme un tronçon de rue limitée par deux carrefours qui en constituent le début et la fin. L'unité de gestion peut être constituée de plusieurs lignes de plantations homogènes que l'on nomme stations. Chaque station comporte elle-même un certain nombre d'emplacements qui sont plantés ou non. **Environ 1 300 unités de gestion ont été définies sur le domaine public routier départemental. Près de 800 sont plantées d'arbres.**




Alignement d'arbres taillés en rideau le long d'une piste cyclable à Ivry-sur-Seine

L'arbre de manière générale n'a pas besoin d'être taillé. **En ville cependant, le développement de son houppier doit souvent être limité par la taille pour répondre aux multiples contraintes** de l'espace urbain (gabarit des véhicules, proximité des façades ou des réseaux aériens…). Cette situation traduit par ailleurs, dans de nombreux cas, une erreur dans le choix de l'espèce au moment de la plantation.

**Les techniques de taille répondent à des modes de gestion qui varient selon les essences, l'âge des arbres et les caractéristiques de port** arrêtées par le gestionnaire pour une unité de gestion donnée. **On peut ainsi différencier les « tailles de formation » sur jeunes arbres et les « tailles d'entretien »** en rideau ou en port libre pour les adultes. Quand il n'y a pas de contrainte, **la conduite des arbres en port libre est recommandée, afin de maximiser les services écosystémiques** qu'ils seront en capacité de produire. Seul le nettoyage extensif du bois mort est à programmer.




Alignement d'arbres en port libre, le long d'une RD à Maisons-Alfort

## ACTION N°22

**Atteindre une gestion en port libre sur 80% du patrimoine d'ici à 2050.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 34 21/09/2026 17:15

## L'ENTRETIEN DES PIEDS D'ARBRES

**Le Département est propriétaire des arbres situés sur son domaine routier.** Il est donc responsable de leurs abattages, essouchages, plantations, confortement et entretien courant (élagage).

Après une période de confortement de trois années de végétation, des plantations ou des semis peuvent être réalisés au pied des arbres, généralement à la demande des communes.

**Ces plantations répondront à un cahier des charges précis** (pas d'effet de masque susceptible de gêner la visibilité de la chaussée ou de panneaux de signalisation, pas d'enracinement trop profond pouvant interférer avec l'enracinement de l'arbre, pas de plantes toxiques ou épineuses et pour des raisons évidentes d'hygiène, pas de culture potagère destinée à être consommée) **et leur entretien sera systématiquement remis aux communes.**

### 2.4.2.2. Les arbres des parcs et des espaces naturels sensibles

Dans ces espaces, les contraintes techniques liées aux bâtiments ou aux infrastructures n'existent généralement pas, à la différence des alignements. **C'est pourquoi, sauf exception, la conduite naturelle des arbres en port libre est retenue.**

Dans certains jardins historiques, des habitudes de taille architecturales ont pu être prises à certaines époques. **Il convient néanmoins de s'interroger sur la pertinence du maintien de ces tailles aujourd'hui dans ces espaces.**

## L'IMPORTANCE DES LITIÈRES

**Le maintien d'un sol propice à la vie biologique est indispensable aux arbres.** En effet, les feuilles et le bois mort des arbres vont permettre d'alimenter tout un cortège de vers, d'insectes, de bactéries et de champignons qui vivent dans le sol en interaction avec les arbres et la végétation.

**Leur action de décomposition des matières organiques est indispensable pour garder des sols aérés et nourriciers** propices au bon développement des arbres.

Cette aération des sols **permet de limiter leur tassement et d'augmenter leur capacité d'infiltration de l'eau** de pluie.

Il convient donc de garder ou de permettre la constitution d'une litière de feuilles mortes et de bois broyé au pied des arbres.




Litière de sol naturel dans un boisement

**Une reconversion en port semi-libre peut être envisagée si l'arbre est assez sain** et pourvu d'un bon potentiel, ou à l'occasion du renouvellement de la plantation où un autre choix d'essence permettra d'éviter ces tailles coûteuses.




Des arbres en port libre au sein du Domaine des Marmousets à La Queue-en-Brie

## ACTION N°23

**Recomposer une litière naturelle au pied des arbres situés dans les parcs et ENS, sur l'ensemble du patrimoine le permettant d'ici 2030.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 35 21/09/2026 17:15

## LES SONDES TENSIOMÉTRIQUES

La reprise des arbres après leur installation **dépend de leur capacité à reconstruire leur système racinaire** souvent en grande partie détruit par la transplantation.

Pour cela ils ont besoin d'apports d'eau réguliers pendant une période de 1 à 5 ans selon la taille des arbres à la plantation, le temps que les racines puissent être autonomes pour l'alimentation de la plante. **Mais le suivi d'arrosage peut être coûteux et pas toujours efficace s'il n'est pas optimisé.**

**Le pilotage de l'arrosage par des sondes tensiométriques ou capacitives permet d'apporter la quantité d'eau nécessaire** au bon moment et au bon endroit pour répondre au besoin de l'arbre.

**Cela minimise donc les risques de dépérissement des jeunes arbres,** et permet dans le même temps de limiter le nombre d'arrosages nécessaires et la quantité d'eau utilisée (les économies généralement constatées sont de l'ordre de moins 30 à 40%).

## ACTION N°24

**Optimiser la consommation en eau pour l'arrosage des jeunes plantations**

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°10 :** Déterminer et définir au travers de plans d'aménagements et de gestion des équipements plus sobres, moins impactants à l'entretien et favorisant la naturalité du site

## 2.4.3. Gérer le patrimoine arboré départemental pour favoriser la biodiversité

**L'arbre joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité.** De nombreuses espèces sauvages utilisent les arbres de différentes façons : comme lieu de reproduction et d'élevage des jeunes, comme logis ou refuge, comme garde-manger, comme poste d'affût pour la chasse ou comme voie de circulation. **Les arbres sont constitués de micro-habitats permettant d'accueillir une diversité biologique,** variable selon l'essence, la saison, etc.

### 2.4.3.1. Protection de l'avifaune

La protection de l'avifaune au moment de la nidification a amené à tailler une partie des arbres en période hivernale depuis une dizaine d'années. **Les tailles d'entretien pour les arbres en port libre sont pratiquées à un intervalle de 1 à 7 ans.** Il peut s'agir d'éclaircissage lorsque l'on peut laisser se développer naturellement le houppier ou bien de réduction de couronne quand le volume du houppier doit être contraint.

Dans ce dernier cas, il est parfois nécessaire de procéder au nettoyage des rejets une ou deux années après. **Les interventions sur les houppiers des arbres peuvent avoir un impact négatif sur la faune qui s'y abrite** et notamment sur les oiseaux. Les calendriers d'élagage ont donc été adaptés pour minimiser celui-ci.

Dans les parcs et ENS **plusieurs pratiques d'entretien permettent la protection de l'avifaune :**

- **Éviter la taille** entre mars et août, afin de ne pas perturber la nidification.
- **Privilégier la taille** en automne et en hiver.
- **Favoriser une taille douce**, limitant l'impact sur la biodiversité.
- **Laisser des haies et des bosquets intacts** dans certaines zones refuge.

**Pour la préservation de l'avifaune l'installation de nichoirs constitue une action complémentaire essentielle.** Ces aménagements permettent de compenser la raréfaction des sites de nidification naturels en zone urbaine. Sur l'ensemble des sites, **environ 180 nichoirs ont été installés ces dernières années.** Ceux-ci sont entretenus durant l'hiver ce qui permet de récupérer les informations sur leur occupation. Ils sont de différents types comme par exemple des nichoirs à mésanges ou des nichoirs semi-ouverts **afin de favoriser la présence de plusieurs espèces.**




Nichoirs



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 36 21/09/2026 17:15

**Les nichoirs participent également à la lutte biologique en régulant naturellement des insectes nuisibles** et en contribuant à l'équilibre écologique des sites. Enfin ils constituent des dispositifs de sensibilisation auprès du public.

Enfin, lors d'abattage d'arbres creux, **une inspection préalable des cavités jugées favorables** (qui répondent à des critères de profondeur, d'orientation et d'ouverture particulières) à l'aide d'une caméra endoscopique est indispensable pour voir si elles sont occupées par la nidification d'oiseaux cavernicoles ou par des chauves-souris.

**Ce diagnostic préalable permet d'organiser le chantier en conséquence** (précautions pour la réalisation du démontage de l'arbre, décalage d'intervention…).

## ACTION N°25

**Poursuivre l'installation de nichoirs dans les parcs et ENS en diversifiant les espèces cibles et en assurant un suivi d'occupation régulier**

## QUELS RISQUES LIÉS AUX INSECTES?

**Les arbres abritent de nombreuses espèces animales, qui contribuent au fonctionnement des écosystèmes,** mais peuvent parfois se révéler problématiques pour la santé humaine.

C'est le cas des moustiques vecteurs de maladies tropicales qui peuvent se reproduire dans des cavités d'arbres creux. C'est également le cas de chenilles urticantes telles que les processionnaires que l'on observe de plus en plus souvent sur les pins mais aussi sur les chênes.

**Une vigilance particulière est donc nécessaire pour limiter l'utilisation des essences les plus touchées** (pin noir d'Autriche par exemple), et organiser une lutte intégrée dans les espaces les plus fréquentés par le public.

**Favoriser la biodiversité est également une solution pour limiter les nuisances, en gardant des écosystèmes bien vivants** qui abriteront chauves-souris et grenouilles pour limiter les populations de moustiques, et les mésanges pour limiter les colonies de chenilles.

### 2.4.3.2. Gestion des vieux arbres

**Les vieux arbres abritent souvent une biodiversité riche**, particulièrement dans leurs différents « micro-dendro-habitats ».

**Il est important de chercher à les conserver le plus longtemps possible, voire d'accompagner leur déclin progressif** par des réductions de la couronne et la mise en place de périmètres de sécurité interdisant l'accès au public. Ce type d'installation ou de gestion est souvent possible dans les parcs et les milieux naturels.

Pour ces arbres à forte valeur écologique et patrimoniale, **des efforts particuliers de suivi en diagnostic mécanique et en travaux de maintenance sont recommandés.**



Arbre mort

### 2.4.3.3. Valorisation des déchets végétaux

Si l'arbre constitue en soi un puits de carbone, **il convient de gérer la matière organique qu'il produit, de façon à ne pas relâcher le carbone qu'elle contient dans l'atmosphère.** Le Code de l'Environnement impose le recyclage obligatoire de tous les biodéchets, et notamment des déchets végétaux, depuis le 1er janvier 2024. **Il y a donc obligation de valoriser les déchets organiques** en optant pour les solutions qui, par leur pertinence, limitent les volumes, le transport et favorisent le recyclage sur place.

**L'entretien des arbres conduit à la production régulière d'une masse importante de déchets de coupe.**

Si ces vingt dernières années, les filières de valorisation des déchets végétaux se sont organisées, force est de constater que les gestionnaires confient encore bien souvent l'évacuation de ces déchets aux entreprises, sans exercer un réel contrôle sur leur destination.

## ACTION N°26

**Revaloriser l'ensemble des déchets verts issus du patrimoine arboré départemental.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 37 21/09/2026 17:15

**Au sein des parcs départementaux, en moyenne, ce sont chaque année 160 tonnes de déchets végétaux** qui sont exportés par une entreprise de gestion des déchets.

La plupart des déchets de coupe des arbres sont utilisés en mulch, tant à la pépinière départementale que dans les parcs départementaux. **L'opération consiste à établir une litière forestière à partir de broyat de branches** disposé sur la surface définie par l'aplomb des couronnes.

**Cela stimule la biodiversité du sol qui va en retour améliorer les propriétés et la fertilité du sol.** Il convient cependant d'être attentif à l'origine du broyat, de façon à ne pas contaminer le sol avec des déchets de bois infestés par des champignons lignivores attaquant les racines ou la base des troncs (Armillaria, Fistulina, Fomes, Ganoderma, Inonotus, etc.).

**L'intérêt du compostage des déchets de coupes en surface** est notamment de permettre le recyclage du carbone stocké dans les tissus des arbres par les champignons sans passer par une phase de fermentation. **La fermentation est en effet un phénomène biochimique qui libère une grande quantité de gaz carbonique ou de méthane**, minimisant d'autant l'intérêt des arbres comme puits de carbone.

## VERS LA GESTION D'ESPACES PLANTÉS EN LIBRE ÉVOLUTION

**Parfois, pour soutenir la biodiversité, il est préférable de ne rien faire,** de laisser les équilibres et les dynamiques naturelles se mettre spontanément en place.

Les espaces naturels et les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'entretien ou d'intervention humaine pendant des décennies **montrent ainsi une augmentation et une complexification de la biodiversité,** avec apparition d'espèces rarement présentes dans les milieux jeunes ou régulièrement entretenus.

**La décomposition des vieux bois s'accompagne ainsi de l'apparition de nouveaux cortèges** d'insectes et de champignons, mais aussi d'une flore spécifique.

Sur des sites naturels non ou difficilement accessibles au public, **il est possible de mettre en place des espaces laissés en libre évolution.**

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°15 :** Développer une gestion durable des déchets (15-1 : Supprimer tous les exports de déchets verts depuis les parcs et ENS)

**Action n°16 :** Poursuivre et développer la gestion écologique des sites (16-3 : Développer les connaissances avifaunistiques pour favoriser la préservation des oiseaux)

La transformation directe de la lignine en acides humiques par le biais des champignons basidiomycètes poursuit l'effet de puits de carbone des arbres, car **l'humus stable ainsi produit peut rester stocké pendant de longues années dans le sol.**

La valorisation des produits de l'entretien des arbres et des espaces verts, comme celle des déchets organiques ménagers, **peut se faire en lien avec des filières de production de terres fertiles issues de l'économie circulaire.**

Afin de favoriser la biodiversité, des petits aménagements (micro-habitats) offrant des zones de refuge, voire de reproduction ou de nourrissage à diverses espèces sont encouragés.

Ainsi, **certaines matières végétales issues de la gestion des sites peuvent être valorisées :** troncs d'arbres morts sur pied ou au sol, tas de branches et de feuillage, arbres à cavités non abattus, pierriers et blocs.




Les branches sont broyées sur le chantier d'élagage



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 38 21/09/2026 17:15

## 2.5. Objectif n°5 : Sensibiliser et valoriser autour de la thématique de l'arbre en Val-de-Marne

### 2.5.1. Sensibiliser les agents du Département aux enjeux liés à l'arbre

**La Stratégie de l'Arbre fait état des principaux enjeux liés à l'arbre au sein des équipements départementaux,** tout en précisant le **cadre d'intervention des méthodes et des pratiques à respecter** en matière de plantation, de protection et de gestion des arbres. De fait, **elle s'adresse avant tout aux agents des services départementaux.**

Mais la production et la diffusion d'un document n'est pas suffisante en elle-même. **Il est en effet crucial de donner une place à l'échange, au retour de pratiques,** dans le cadre de l'activité quotidienne des agents, mais aussi à l'occasion d'évènements dédiés.

Depuis longtemps déjà, **la Direction des Espaces Verts et du Paysage (DEVP) organise plusieurs fois par an des temps d'échange, des séminaires ou des ateliers techniques.** L'enjeu ici est d'aller plus loin en organisant de manière périodique des ateliers liés à la trame arborée départementale, afin de diffuser la Stratégie de l'Arbre aux nouveaux arrivants, mais aussi d'organiser des temps de travail sur des thématiques spécifiques et d'actualité.

**Ces ateliers sont d'abord dédiés aux agents de la DEVP mais pourront associer d'autres directions techniques** en fonction des thématiques abordées.

**ACTION N°27**

**Mettre en place des ateliers de sensibilisation en interne sur la connaissance de l'arbre et l'évaluation des risques**

Par ailleurs les agents de la DEVP interviennent régulièrement lors de différents séminaires ou formations internes aux services départementaux pour sensibiliser leurs collègues d'autres directions aux enjeux de l'arbre en ville. **On peut par exemple citer les formations relatives à la transition écologique** organisées régulièrement par la Mission Transition écologique et climatique.

### 2.5.2. Sensibiliser le public au rôle du patrimoine arboré départemental

La sensibilisation autour de l'arbre et du patrimoine arboré du Val-de-Marne **est principalement articulée autour des actions d'animation mises en place à l'occasion du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne.**

**Les deux volets phares pour mobiliser le public sont les plantations citoyennes**, organisées principalement sur le foncier départemental au sein des parcs et des espaces naturels sensibles, **et les opérations « Adopte Ton Arbre »**. Celles-ci sont parfois co-portées avec les communes, avec pour objectif d'étendre la portée géographique et de toucher de nouveaux publics, au-delà des riverains des différents parcs et ENS départementaux. **Les plantations citoyennes et les opérations « Adopte ton arbre » ont lieu entre 4 et 6 fois par saison de plantation.**

**La thématique de l'arbre est cependant également portée tout au long de l'année par le service de Préservation des Espaces, de Promotion et de Sensibilisation Environnementale** (PEPSE), grâce aux différents évènements de la programmation annuelle, organisés sur les parcs et les ENS : les ateliers « Dans mon parc » qui ont lieu aux vacances scolaires de printemps et d'automne, la Fête de la Nature et du Bien-être animal en mai, la Fête de la Forêt en septembre, etc.

Ces manifestations permettent de mettre en place des animations dédiées **pour valoriser le patrimoine arboré du Département** (avec des balades commentées, des visites…) **mais aussi de sensibiliser aux enjeux de protection des arbres et des forêts** (par des jeux, des stands, des ateliers créatifs, etc.).




Opération «Adopte ton arbre» dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne




Les associations en action sur le territoire départemental



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 39 21/09/2026 17:15

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces évènements, **le Département est appuyé par des associations spécialisées, qui connaissent le territoire et les espaces départementaux**, et qui disposent de nombreux outils de sensibilisation développés à l'attention des différents publics.

**Ces associations sont nombreuses à contribuer au déploiement du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne et à soutenir les actions du Département** en faveur des plantations et de la protection du patrimoine arboré existant.

## COMMENT INFORMER LES HABITANTS?

Les arbres d'alignement qui bordent les routes départementales **sont exposés à la vue de tous et font partie du cadre de vie quotidien des Val-de-Marnais.**

Pour faciliter la compréhension et l'acceptation des interventions de gestion de ces arbres, il est indispensable de développer des partenariats et des actions d'information à destination du public et en lien avec les communes. En amont des chantiers, **les riverains et les usagers des routes départementales sont informés des travaux de renouvellement ou de plantation :**

- **Par des panneaux** installés sur les lieux des travaux ;
- **Par l'envoi d'une lettre** d'information ;
- **Par des réunions publiques**, dans certains cas ;
- **Par l'affichage réglementaire** des arrêtés de voirie.

Cette communication peut également être relayée vers les médias locaux, les bulletins municipaux, mais aussi directement par les outils de communication du Département (site internet, magazine…).

**La présence régulière des agents départementaux lors des chantiers mais aussi des entreprises d'élagage qui réalisent les travaux d'entretien** est également un moyen de transmettre de l'information et de sensibiliser les usagers.

La gestion des plantations d'alignement le long des routes départementales du Val-de-Marne repose également sur une concertation continue avec les communes. **Les projets de plantation, de renouvellement ou d'abattage impliquent une concertation avec les communes.** Les plannings d'élagage et d'abattage sont communiqués aux communes, accompagnés des demandes d'arrêtés nécessaires. Les services municipaux signalent de leur côté les arbres dangereux ou les accidents impliquant des arbres, facilitant l'organisation des interventions.

**Ce dialogue permanent avec les communes est donc primordial, tout comme la cohérence des informations qui sont communiquées au public.**

## ACTION N°28

**Proposer chaque année un programme d'animation intégrant la thématique de l'arbre en Val-de-Marne**

### LES ACTIONS DE LA STRATÉGIE NATURE EN VAL-DE-MARNE CONCERNÉES

**Action n°23 :** Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et du développement de la trame arborée

**Action n°27 :** Sensibiliser le public et le faire participer au développement de la trame arborée départementale

**Action n°28 :** Sensibiliser, animer et faire de la pédagogie auprès des usagers des parcs, ENS et coulées vertes

**Action n°29 :** Poursuivre la sensibilisation à la biodiversité des collégiens

## LES ABATTAGES D'ARBRES

**Selon sa situation, la gestion d'un arbre mort ou dangereux peut varier et doit être adaptée. Sur des sites fréquentés par le public**, une réduction forte voire un abattage rapide peut s'avérer indispensable pour prévenir tout accident.

**A l'inverse, si on se situe sur un site en libre évolution, l'arbre mort peut être volontairement conservé pour des raisons écologiques.** Dans les espaces naturels ou les parcs, s'il n'y a pas de risques sécuritaires, la conservation d'arbre mort sur pied est donc à envisager. Si on estime que des risques mineurs peuvent exister, il est alors possible de démanteler le houpier et de laisser le tronc debout. Le bois mort sera laissé au sol, regroupé en tas dans les boisements.

**Dans les situations où l'espace disponible est suffisant et où la valeur patrimoniale ou écologique de l'arbre est élevée,** il sera possible d'établir un périmètre de sécurité interdit au public et matérialisé par une clôture autour de l'arbre dépérissant ou dangereux.

**Sur les voiries, les espaces verts situés aux abords de bâtiments ou encore au sein de crèches ou de collèges, la conservation des arbres à risque est proscrite.** Le repérage précoce des arbres à risque est donc indispensable, et leur abattage doit être programmé rapidement.

Que les abattages soient programmés à l'avance dans le cadre d'un projet de renouvellement ou réalisés en urgence, **la situation exige généralement un démontage progressif de l'arbre et l'évacuation du bois d'abattage.**



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 40 21/09/2026 17:15

## 2.5.3. Sensibiliser les acteurs professionnels à la protection de l'arbre en ville

**La gestion et le développement du patrimoine arboré départemental impliquent plusieurs services départementaux mais aussi de nombreux acteurs professionnels externes**, qui, du fait de leur activité, sont amenés à intervenir sur le patrimoine départemental.

**On peut ainsi évoquer les communes et leurs groupements, les concessionnaires de réseaux situés sur la voirie départementale, les aménageurs maîtres d'ouvrage de projets urbains, ou encore les entreprises de travaux** titulaires de marchés publics départementaux. De plus, le Département a développé d**e nombreux partenariats qui donnent une place centrale à la plantation d'arbres, en particulier dans le cadre du Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne**, avec par exemple des établissements d'enseignement supérieur, des Hôpitaux, ou encore des associations.

Fort de ce réseau tissé autour des enjeux de l'arbre, **le Département joue un rôle important dans la sensibilisation du monde professionnel aux enjeux de la protection de la trame arborée départementale** tout en suscitant l'émergence de projets de plantations nouvelles.

Au-delà du travail partenarial autour de la gestion de son patrimoine arboré, le Département agit concrètement pour mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la protection des espaces naturels. **Ainsi, le plan d'action du PPAEN évoqué précédemment, la Charte de l'Arc boisé et le classement en Espace Naturel Sensible (ENS) du domaine du Piple**, situé entre Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger, constituent des exemples concrets d'actions collectives coordonnées sous le pilotage du Département du Val-de-Marne.

Ces dispositifs associent de manière étroite plusieurs collectivités — communes, intercommunalités et partenaires institutionnels — autour d'objectifs partagés de préservation, de gestion durable et de valorisation du patrimoine naturel. **En favorisant la concertation entre acteurs publics et professionnels de l'environnement,** le Département impulse une dynamique territoriale de coopération et de sensibilisation à la protection des espaces naturels et à la continuité de la trame arborée.

**Ces démarches traduisent l'engagement concret du Département pour une gouvernance environnementale exemplaire, fondée sur la mutualisation des compétences et la mobilisation collective en faveur de la biodiversité et du cadre de vie des habitants.**

### LES ATELIERS TECHNIQUES À DESTINATION DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

**Depuis l'automne 2025, le Département organise régulièrement des ateliers techniques** à destination des services techniques communaux et intercommunaux.

**Ces ateliers ont pour objectif de réunir les agents publics en charge de patrimoines arborés**, afin de les renseigner et de les sensibiliser sur les grands enjeux et innovations liés à la plantation, la gestion et la protection des arbres en Val-de-Marne.

**Plusieurs thématiques ont ainsi été abordées** : protection des arbres de manière réglementaire, adaptation des essences aux changements climatiques ou encore plantation de micro-forêts urbaines.



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 41 21/09/2026 17:15

Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 42 21/09/2026 17:15

# CONCLUSION

La Stratégie de l'Arbre du Département du Val-de-Marne entend à la fois s'appuyer sur les acquis de près de quatre décennies d'expertise et de savoir-faire en matière d'arboriculture ornementale, mais aussi s'ouvrir sur le futur en balisant le chemin qui reste encore à parcourir.

La formalisation de nombreuses actions répond précisément à cette ambition de toujours mieux protéger et développer le patrimoine arboré au sein du territoire départemental. Cette ambition intègre également le besoin de toujours améliorer nos connaissances, en encourageant l'expérimentation et l'innovation dans toutes les phases de la conception, de la plantation et de la gestion des arbres.

L'analyse des enjeux liés à la prise en compte de l'arbre en ville met en évidence sa situation à l'interface de nombreuses politiques, thématiques et compétences professionnelles. Aussi est-il indispensable de faire de l'arbre un sujet transversal des politiques publiques du Département, en lien avec les défis majeurs de notre société en termes de transition climatique et écologique, mais aussi de lien social et de santé. Il s'agit donc de créer une culture commune à tous les services impliqués dans la conception et la gestion des espaces publics, de coconstruire des guides de bonnes pratiques, et d'expérimenter ensemble sur des projets pilotes.

Enfin, il est également indispensable de partager les ambitions et les pratiques du Département avec tous les autres partenaires potentiels du territoire. Il s'agit de mutualiser nos énergies au service d'une meilleure prise en compte des arbres par les communes et leurs habitants, les concepteurs et les aménageurs, les entreprises et les associations.



# 4 ANNEXES

## 4.1. Synthèse des actions

| OBJECTIFS | CHAPITRES | NOM DE L'ACTION |
|---|---|---|
| **Objectif n° 1** : Mieux connaître les patrimoines arborés du Val-de-Marne | **2.1.2. Stratégie d'acquisition de connaissance des patrimoines arborés** | **Action n°1** : Mettre à jour les modèles actuels d'inventaire pour les parcs, ENS, coulées vertes et espaces extérieurs des bâtiments départementaux dès 2026 |
| | | **Action n°2** : Mettre à jour régulièrement les inventaires du patrimoine arboré départemental |
| **Objectif n°2** : Renforcer la protection des arbres existants | **2.2.2. La protection des arbres dans les différentes réglementations** | **Action n°3** : Renforcer les exigences de protection et de prise en compte des arbres d'alignement dans le règlement de voirie départementale à partir de 2026 |
| | | **Action n°4** : Poursuivre le travail engagé avec les communes et les EPT afin de protéger le patrimoine arboré départemental dans les documents d'urbanisme. |
| | | **Action n°5** : Identifier les alignements stratégiques, situés dans des secteurs en mutation, où un recul des nouvelles constructions serait à prévoir |
| | **2.2.3. Les barèmes d'évaluation de la valeur des arbres : un outil coercitif de protection du patrimoine existant** | **Action n°6** : Diffuser le nouveau barème de l'arbre du Département et agir pour sa bonne application. |
| | **2.2.4. Le besoin d'une pédagogie constructive pour faire comprendre les enjeux de protection des arbres** | **Action n°7** : Sensibiliser l'ensemble des acteurs intervenant sur le foncier départemental aux enjeux liés à la protection et développement du patrimoine arboré |



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 44 21/09/2026 17:15

| OBJECTIFS | CHAPITRES | NOM DE L'ACTION |
|---|---|---|
| **Objectif n°3 :** Pérenniser et développer la place de l'arbre sur les espaces gérés par le Département | **2.3.1. Améliorer les conditions de vie des arbres pour augmenter leur espérance de maintien** | **Action n°8** : Collaborer avec les directions techniques du Département afin de définir une méthodologie d'amélioration des conditions de vie des arbres lors des interventions au sein des équipements départementaux |
| | **2.3.2. Définir des stratégies de renouvellement des patrimoines arborés** | **Action n°9** : Poursuivre la diversification du patrimoine arboré le long des routes départementales à l'échelle des unités de gestion |
| | | **Action 10** : Réaliser un diagnostic des alignements d'arbres départementaux entretenus par les communes et régulariser la gestion effective par la mise en place de conventions lorsqu'elles n'existent pas |
| | | **Action n°11** : Intégrer les arbres dans les plans de gestion et d'aménagement (PAGE) des parcs et des ENS et programmer leur mise à jour dans le temps |
| | **2.3.3. Augmenter la place de l'arbre : le plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne** | **Action n°12** : Négocier avec les concessionnaires de réseaux un protocole de cohabitation des arbres et des réseaux, et proposer des réservations de bandes plantables |
| | **2.3.4. La fertilité des sols et l'eau comme garantie de la durabilité des plantations d'arbres.** | **Action n°13** : Développer des alternatives au recours à la fourniture en terre végétale issue du décapage des terres agricoles |
| | | **Action n°14** : Développer la gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les nouveaux projets de plantation |
| | | **Action n°15** : Réaliser un diagnostic des pieds d'arbres pouvant être retravaillés pour prévoir une gestion des eaux pluviales à la parcelle. |
| | | **Action 16** : Limiter l'impact négatif des sels de déneigement sur les arbres situés le long de la voirie départementale, et supprimer leur utilisation dans les parcs et les ENS |
| | **2.3.5. Adapter et diversifier la palette végétale** | **Action n°17** : Diversifier le patrimoine arboré situé le long des routes départementales en réduisant les populations de platanes, de tilleuls, de marronniers et d'érables |
| | | **Action n°18** : Ne plus planter d'essences d'arbres sujettes à problèmes sanitaires et limiter fortement la plantation d'essences inadaptées au changement climatique |



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 45 21/09/2026 17:15

| OBJECTIFS | CHAPITRES | NOM DE L'ACTION |
|---|---|---|
| **Objectif n°3 :** Pérenniser et développer la place de l'arbre sur les espaces gérés par le Département | **2.3.5. Adapter et diversifier la palette végétale** | **Action 19** : Adapter les méthodes d'approvisionnement pour élargir la diversité génétique des arbres, notamment en privilégiant les plants issus de semis |
| | | **Action n°20** : Expérimenter l'élevage d'essences d'avenir au sein de la pépinière départementale |
| **Objectif n°4** : Rationaliser la gestion des patrimoines arborés | **2.4.1. Le lien entre la conception des projets et leur gestion ultérieure** | **Action n°21** : Imposer le respect de préconisations minimales de plantations aux maîtres d'ouvrage intervenant sur le foncier départemental |
| | **2.4.2. Principes de gestion des arbres du Département** | **Action n°22 :** Atteindre une gestion en port libre sur 80% du patrimoine arboré le long des routes départementales d'ici à 2050 |
| | | **Action n°23** : Recomposer une litière naturelle au pied des arbres situés dans les parcs et ENS, sur l'ensemble du patrimoine le permettant d'ici 2030 |
| | | **Action n°24** : Optimiser la consommation en eau pour l'arrosage des jeunes plantations |
| | **2.4.4. Gérer le patrimoine arboré départemental pour favoriser la biodiversité** | **Action n°25 :** Poursuivre l'installation de nichoirs dans les parcs et ENS en diversifiant les espèces cibles et en assurant un suivi d'occupation régulier |
| | | **Action n°26 :** Revaloriser l'ensemble des déchets verts issus du patrimoine arboré départemental |
| **Objectif 5 :** Sensibiliser et valoriser autour de la thématique de l'arbre en Val-de-Marne | **2.5.1. Sensibiliser les agents du Département aux enjeux liés à l'arbre** | **Action n°27** : Mettre en place des ateliers de sensibilisation en interne sur la connaissance de l'arbre et l'évaluation des risques |
| | **2.5.2. Sensibiliser le grand public au rôle du patrimoine arboré départemental** | **Action n°28** : Proposer chaque année un programme d'animation intégrant la thématique de l'arbre en Val-de-Marne |



Brochure_Politique de l'arbre_2026.indd 46 21/09/2026 17:15

## 4.2. Recueil des fiches techniques

| | | | |
|---|---|---|---|
| R | 1 | **Fiche ressource** | Les patrimoines arborés du Département du Val-de-Marne |
| M | 2 | **Fiche méthode** | Inventaire du patrimoine arboré |
| M | 3 | **Fiche méthode** | Le processus décisionnel des projets de plantation du Département |
| R | 4 | **Fiche ressource** | La protection des arbres dans les documents d'urbanisme |
| R | 5 | **Fiche ressource** | Le barème de l'arbre du Département du Val-de-Marne |
| M | 6 | **Fiche méthode** | Les travaux à proximité des arbres |
| M | 7 | **Fiche méthode** | Optimiser l'entretien des arbres |
| M | 8 | **Fiche méthode** | Les plantations en sites contraints |
| M | 9 | **Fiche méthode** | Les plantations en sites naturels ou semi-naturels |
| P | 10 | **Fiche pratique** | Le choix de l'essence |
| P | 11 | **Fiche pratique** | Le choix du calibre et les méthodes de plantation |
| P | 12 | **Fiche pratique** | L'étude de sol avant la plantation |
| P | 13 | **Fiche pratique** | La préparation du sol et la réalisation d'une fosse de plantation |
| P | 14 | **Fiche pratique** | La plantation d'un arbre |
| P | 15 | **Fiche pratique** | La protection des plantations et les travaux de finalisation |
| M | 16 | **Fiche méthode** | La mise en place de sols infiltrants |
| R | 17 | **Fiche ressource** | Comment développer la diversité au sein d'un patrimoine arboré |
| M | 18 | **Fiche méthode** | La gestion informatisée des arbres le long des routes départementales |
| M | 19 | **Fiche méthode** | L'entretien des arbres dans les parcs et les espaces naturels sensibles |
| P | 20 | **Fiche pratique** | L'arrosage des arbres |
| P | 21 | **Fiche pratique** | L'élagage et la taille de formation |
| P | 22 | **Fiche pratique** | La reconversion en port-libre ou en port semi-libre |
| P | 23 | **Fiche pratique** | L'abattage d'un arbre et la gestion des arbres morts |
| P | 24 | **Fiche pratique** | Les interventions sanitaires sur le patrimoine arboré |
| M | 25 | **Fiche méthode** | La valorisation des résidus verts issus de l'entretien du patrimoine arboré |
| M | 26 | **Fiche méthode** | L'organisation d'une opération "Adopte ton arbre" |

**Département du Val-de-Marne**
**Direction des Espaces Verts et du Paysage**
**Espacesverts@valdemarne.fr**



Édité par le Département du Val-de-Marne - conception : ÎLÔ Paysages - Imprimerie Départementale - Septembre 2026.

ARBRE, VILLE & PAYSAGE
Ingénierie de restauration des vies

îlô paysages